



Objectifs et mesures de gestion

I.	Ob	ojectifs et mesures de gestion	
		Fiches mesures	. 3
	A.1.	. Introduction aux fiches mesures	3
	A.2.	. Logique des fiches mesures	4
	A.3.	. Description et contenu d'une fiche mesure	5
	I.B.	,	7
ı	IIabii	tats, les espèces et leurs fonctionnalités	• /
1	I.C.	Objectif B : Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques	
	I.C. mari	Objectif B : Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques itimes, les usages et les autres gestionnaires	
	I.C. mari ⁱ I.D.	Objectif B : Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques	20
	I.C. mari I.D. enje	Objectif B : Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques itimes, les usages et les autres gestionnaires	20
	I.C. mari [,] I.D. enje I.E.	Objectif B : Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques itimes, les usages et les autres gestionnaires	20
1	I.C. mari [,] I.D. enje I.E. favoi	Objectif B : Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques itimes, les usages et les autres gestionnaires	20 23

REMARQUES:

- La mise en page du document sera réalisée dans un second temps (développement en cours d'une charte graphique pour les DOCOB élaborés par l'AAMP).

TOME II : OBJECTIFS ET MESURES DE GESTION

I. OBJECTIFS ET MESURES DE GESTION

I.A. FICHES MESURES

A.1. INTRODUCTION AUX FICHES MESURES

A la suite du diagnostic du site Natura 2000 (cf. DOCOB, partie I) et de la présentation des objectifs définis pour les sites « Baie de Seine occidentale » (cf. DOCOB partie I), cette section du deuxième volet du document d'objectifs s'intéresse aux mesures à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs préalablement définis.

Les mesures M1 à M5 découlent de l'analyse des risques de dégradation liés à la pêche, réalisée conformément à la circulaire du 30 avril 2013 précisant les modalités de prise en compte des activités de pêche professionnelle dans le cadre de la mise en œuvre ou de la révision des Docob. Cette procédure est une adaptation du dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 (EIN2000) prévu par les articles 6.3 et 6.4 de la directive « Habitats » (dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000) et L.414-4 du code de l'environnement (transposition en droit français), lequel s'applique à toutes les activités référencées sur des listes positives nationales et locales, préalablement à leur autorisation. Elaborée en réponse au contentieux européen (arrêt de la CJUE du 4 mars 2010, C-241/08) et pour tenir compte des spécificités de l'activité de pêche professionnelle, elle permet d'exonérer les pêcheurs professionnels d'évaluation des incidences individuelles.

Ces mesures permettent par ailleurs de répondre aux objectifs plus généraux des directives « Habitats, Faune, Flore » et « Oiseaux », en cohérence avec les autres politiques marines environnementales et notamment la DCSMM, les engagements pris lors de la stratégie nationale pour la mer et les océans, le PLAGEPOMI. Ainsi, compte tenu des objectifs et calendriers proches de ces politiques, il a été décidé de mener une réflexion intégrée.

Dans un souci de cohérence et d'harmonisation des mesures, cette analyse a été menée concomitamment sur les sites Natura 2000 couvrant la zone géographique allant du cap Lévi à la pointe du Hoc.

Dans la logique de cette recherche de cohérence et pour tenir compte de la mobilité des espèces et garantir la libre circulation entre milieux marins et continentaux, les mesures 2 à 5 couvrent les sites Natura 2000 « baie de Seine occidentale » (ZPS et ZSC) ainsi que la partie marine des sites Natura 2000 voisins : « Tatihou – Saint Vaast la Hougue » (ZSC), « Marais du Cotentin et du Bessin, baie des Veys » (SIC), « Basses vallées du Cotentin et baie des Veys » (ZPS), et « Falaises du Bessin » (ZPS). Elles concernent toutes les activités, professionnelles ou récréatives.

Compte tenu de l'absence de risque de dégradation identifié sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure de nature réglementaire n'a été proposée sur le site « Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire» (ZSC).

Les fiches « mesures Natura 2000 » présentent les types d'interventions qu'il convient de réaliser afin de s'assurer du maintien ou de la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, à travers les orientations et les enjeux identifiés dans le présent Docob.

A.2. LOGIQUE DES FICHES MESURES

Les fiches mesures sont :

- des propositions de réalisation de toute nature permettant d'atteindre les objectifs du Docob,
- standardisées afin d'en faciliter la lecture,
- indépendantes les unes des autres afin d'en permettre une lecture transversale,
- rangées par objectifs,
- priorisées,
- identifiées par un code couleur, selon qu'elles concernent la ZSC, la ZPS ou les deux.

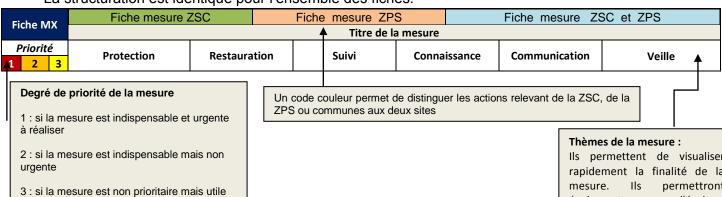
Les fiches mesures ne sont pas :

- des cahiers des charges précis décrivant la mise en œuvre exacte d'un aménagement, d'une zone à entretenir, des coûts...
- des documents figés dans le temps. Leurs contenus peuvent et doivent être ajustés selon l'évolution du territoire et des techniques.

Remarque : Les coûts et financement des mesures restent à compléter.

A.3. DESCRIPTION ET CONTENU D'UNE FICHE MESURE

La structuration est identique pour l'ensemble des fiches.



OBJECTIF X	Objectif
Type de mesure	Réglementaire/ Volontaire/ Animation / Etude et suivis scientifiques

Description de la mesure	Pré	sentation et justification de la mesure				
Enjeux et objectifs						
Habitats et espèces	Hahitats	et espèces d'intérêt communautaire favorisés par la mesure				
concernés	riabitats et especes a interet communactaire lavorises par la mesure					
Activités concernées	Activités concernées par la mesure (toutes activités, professionnelles,					
	récréati	ves, gestion d'espaces naturels, politiques publiques)				
Résultats attendus		Conséquences attendues de la mesure				
Périmètre	Périmèt	Périmètre sur lequel s'applique la mesure : les mesures n'ont normalement				
d'application		qu'à s'appliquer dans le périmètre du site. Cependant, l'homogénéité				
		itats sur le littoral et la grande aire de répartition des espèces font que				
		breuses mesures doivent être pensées à plus grande échelle. C'est				
		il les fiches distinguent plusieurs niveaux, une mesure peut concerner :				
		artie du site (du fait d'un habitat par exemple) ou le site dans son				
	intégrali	,				
		irs sites, elle sera qualifiée d'inter-sites; dans ce cas elle peut intéresser appliquer aux sites adjacents.				
	et/ous a	Partenaires et acteurs				
Porteur(s) de projet	Actours	susceptibles de piloter/coordonner la mise en place de la mesure				
potentiel(s)	Acteurs susceptibles de piloter/coordonnel la mise en place de la mesure					
Partenaires techniques	Acteurs	Acteurs susceptibles d'apporter un soutien technique pour la mise en place de				
/ Interlocuteur(s)	la mesure ou sources d'information					
Projets et fiches connexes						
Cohérence avec d'autres	proiets	Mesures ou projets ayant un lien et un intérêt spécifique avec la fiche.				
ou programmes en cours		, ,				
proposés						
Fiche(s) complémentaire	e(s)					
		Réalisation de la mesure				
D	escription	succincte de la phase de réalisation de la mesure				
	Evalua	tion de la mise œuvre de la mesure (suivis)				
Indicateurs de suivis		urs permettant de mesurer : l'état de conservation des habitats et				
		à protéger (indicateur d'état), le niveau de pression qu'ils subissent				
		eur de pression) et le degré de mise en œuvre de la mesure (indicateur				
de réalisation).						
Indicateurs de	Ils permettent ainsi de suivre l'état d'avancement de la mesure et de l'évaluer					
réalisation	une fois réalisée.					
	Ces indicateurs sont renseignés dans le tableau de bord des AMP (cf. fiche N					
		pourront être mis à jour au cours de l'animation à partir de la meilleure sance disponible.				
		sance disponible. sont présentés dans la partie II.D. « Suivre les habitats et les espèces à enjeu et				
		aux enjeux de connaissances », fiche M12. Ils sont codés SE pour suivi d'état, SR				
	pour suiv	i de réalisation, SP pour suivi de pression. Les codes sont repris dans le tableau de				
		OM = suivi d'état pour les oiseaux et les mammifères marins, SEA pour les				
	amphiha	lins, SECo pour suivi de l'état des connaissances				
Estimation des moyens nécessaires						

Estimation du temps, voire du budget nécessaires à la réalisation de la mesure.

Ils permettent de visualiser rapidement la finalité de la mesure. Ils permettront également d'évaluer, annuellement mais aussi sur le long terme, les orientations prises dans la gestion du site. Protection: mesure visant à mettre en œuvre une protection directe pour un habitat ou une espèce contre une pression préalablement identifiée avant qu'il ne se dégrade.

Restauration: mesure visant à aider au rétablissement d'un habitat ou d'une espèce, cela peut être une réduction des pressions pour permettre un rétablissement naturel ou une réduction des pressions avec une intervention importante pour permettre un rétablissement accéléré.

Suivi : mesure visant à suivre l'évolution de l'état de conservation de l'espèce ou l'habitat ciblé.

Connaissance : mesure visant à développer les connaissances sur un habitat ou une espèce afin d'améliorer les mesures de gestion.

Communication : mesure visant à communiquer (au sens large du terme) sur le site Natura 2000 et ses enjeux.

Veille : mesure visant à la réalisation d'une veille sur une thématique en lien avec le site Natura 2000.

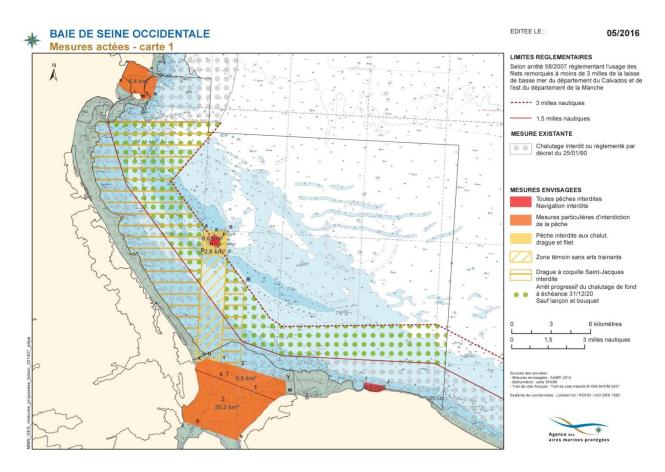
Les **indicateurs** seront à analyser en fonction de l'état de conservation et des enjeux des espèces et habitats.

Les indicateurs *en italique* sont des indicateurs en projet

Index des fiches mesures

Objectifs	N°	Intitulé de la mesure	Priorité	page
	M1	Arrêter progressivement le chalutage de fond dans la bande côtière et y limiter les zones de drague à coquille Saint-Jacques, et expérimenter l'effet de l'arrêt des arts traînants sur les habitats de la zone témoin	1	8
A: Réduire les pressions exercées à	M2	Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire	2	11
l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs	M3	Créer une zone de quiétude à proximité des colonies d'oiseaux marins des îles St Marcouf et des falaises du Bessin	1	13
fonctionnalités.	M4	Réduire l'effort de pêche au niveau des estuaires fréquentés par les aloses et les saumons	1	16
	M5	Intégrer les mesures réglementaires proposées au plan interservices de la police de l'eau et de la nature et des pêches	1	18
	M6	Diffuser et compléter si nécessaire les chartes Natura 2000	3	19
B: Coordonner	M7	Participer aux politiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000	3	20
l'animation des sites avec les autres politiques	M8	Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires à travers le développement d'outils et d'actions en commun	3	21
maritimes, les usages et les autres gestionnaires	M9	Réaliser une veille sur les projets et usages, et information des maîtres d'ouvrages ou porteurs de projets sur les zones et espèces d'intérêt communautaire	3	22
C: Suivre les habitats et les	M10	Améliorer la connaissance des habitats, des zones fonctionnelles en mer, des espèces à enjeux et des interactions avec les activités	1	23
espèces à enjeu et répondre aux enjeux	M11	Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin	2	26
de connaissances	M12	Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces et habitats prioritaires	1	28
D: Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin	M13	Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin	2	31

I.B. OBJECTIF A: REDUIRE LES PRESSIONS EXERCEES A L'ECHELLE DES SITES SUR LES HABITATS, LES ESPECES ET LEURS FONCTIONNALITES



Carte 1 : Répartition géographique des mesures de gestion de la pêche et de la navigation en baie de Seine occidentale

Fiche M1	ARRETER PROGRES ZONES DE DRAGUE	A COQUILLE SA	INT JACQUES E		ER L'EFFET DE L'AI	
Priorité 1 2 3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille

Objectif A	Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités.
Type de mesure	Réglementaire

Description de la mesure

(voir carte 1 en annexe). Il s'agit de limiter les pressions sur les habitats marins dans les 3 milles nautiques à l'exception des îles Saint-Marcouf, qui présentent des enjeux de conservation prioritaires et un risque de dégradation fort (voir cartes des risques identifiés Tome I, Diagnostic socio-économique, A.1.d: Principaux résultats de l'analyse des risques de dégradation liées à la pêche).

<u>1 – Arrêt progressif des autorisations administratives individuelles au chalutage de fond au titre de l'arrêté 58/2007 modifié.</u>

La pratique du chalutage de fond dans la bande des 3 milles nautiques concerne cinq types d'autorisations administratives (AA). En concertation avec les professionnels, un calendrier progressif d'arrêt ou d'adaptation de ces pratiques a été établi :

- AA « toutes espèces » (Sole) : cette AA a pris fin le 16/12/2014 et ne sera pas reconduite dans l'emprise du site.
- <u>AA Seiche</u>: arrêt progressif de la pratique d'ici fin 2020, avec un accompagnement des entreprises de pêche. Les modalités précises d'accompagnement seront à définir en phase d'animation.
- AA Maquereau : maintien d'une activité où la technique utilisée (chalut pélagique à grande ouverture verticale) ne compromet pas le maintien ou le retour des habitats naturels dans un bon état de conservation. Un suivi des habitats sera effectué pour s'assurer que la technique utilisée est effectivement de moindre impact pour les fonds (zone témoin prévue au §. 3).

Par ailleurs, dans la bande côtière deux usages non impactants seront maintenus :

- AA lançon : pratique destinée essentiellement à fournir des appâts aux ligneurs.
- AA bouquet : pratique limitée à des zones restreintes et des navires de moins de 10 mètres.

L'arrêt progressif du chalutage dans la bande côtière a été initié dès l'arrêté 58/2007 modifié. Les zones définies sont cohérentes avec les dispositions prises par la réglementation nationale de protection des nourriceries créant un régime national de gestion pour la pêcherie de la sole commune en Manche Est (zone de nourricerie « baie des Veys »).

2 – Arrêt de la drague à coquille Saint-Jacques dans la bande côtière à l'ouest du site « Baie de Seine occidentale ».

L'interdiction de la drague à coquille Saint-Jacques a été actée de façon permanente à moins de trois milles nautiques de la laisse de basse mer sur le périmètre de l'arrêté 58/2007 modifié, pour être en cohérence avec les mesures relatives au chalutage de fond. Cette limite est calée sur celle de la réglementation nationale de protection des nourriceries.

Pour mémoire, la drague à moule a été maintenue pour des raisons socio-économiques (cf. M2).

<u>3- Création d'une zone témoin pour suivre les effets sur les habitats d'un arrêt de</u> l'utilisation des engins de fond

La zone témoin, exempte de toute pêche aux arts traînants, se situe dans l'alignement de la zone tampon des îles Saint-Marcouf jusqu'en baie des Veys. Il s'agit de suivre les processus de restauration des habitats, de leurs peuplements et de leurs fonctionnalités suite à un arrêt de la pêche aux arts traînants. Les résultats seront comparés avec les zones où le chalutage est maintenu et celles où le dragage est maintenu. Cette zone témoin pourra être

Cette mesure ne sera efficace que si elle est connue et respectée des usagers. Des actions de communication seront donc à prévoir (Fiche M13), ainsi que des actions de contrôle (Fiche M5).

		A 0,0 m B 2,9 km 2,9 km 2,0 km		
	Enjeux	et objectifs		
Habitats et espèces concernés	- Sables fins prop	ores et légèrement envasés (1110-1)		
	1	dunaires (1110-2)		
Activité concernée	- Pêche profession	onnelle (arts traînants)		
Résultats attendus		ssions physiques sur les habitats mai	rins	
	1	estaurer les habitats et les fonctions	··· ·	
Périmètre d'application		nautiques de la ZSC Baie de Seine	occidentale et du SIC marais du	
		ie des Veys et la zone témoin.		
	Cf. carte 1 en annexe, et	t coordonnées en WGS 84 degrés-m	inutes-secondes des points dans	
	le tableau ci-dessous :			
	Point	Latitude	Longitude	
	А	49°30′00′′ N	1°10′00′′ W	
	В	49°30′00″ N	1°08′26′′ W	
	X	49°24′32″ N	1°40′00′′ W	
	Y	49°24′36″ N	1°08′26′′ W	
	Z	49°24′25″ N	1°07′14′′ W	
	@	49°27′53″ N	1°07′14′′ W	
/ >		ires et acteurs		
Porteur(s) de projet potentiel(s)	DIRM, AAMP, CRPMEM			
Partenaires techniques/ Interlocuteurs	DIRM, DDTM, DREAL, AA	AMP, CRPMEM, MNHN, PREMAR		
Projets et fiches connexes				
	Projets et	fiches connexes		
Cohérence avec d'autres projets	T	fiches connexes vail MNHN sur la sensibilité des habi [.]	tats	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	- Groupe de trav			
	- Groupe de trav - Projet de créat - Programme d	vail MNHN sur la sensibilité des habition de Zones de Conservation Halier e mesures DCSMM : mesure M00	utique 4-Nat1b « Identifier les zones	
ou programmes proposés	- Groupe de trav - Projet de créat - Programme d fonctionnelles halieuti	vail MNHN sur la sensibilité des habition de Zones de Conservation Halier e mesures DCSMM: mesure M00 ques d'importance et leur sensibilité	utique 4-Nat1b « Identifier les zones aux activités anthropiques».	
	- Groupe de trav - Projet de créat - Programme d fonctionnelles halieuti Fiche M2 : Mener des a	vail MNHN sur la sensibilité des habi- tion de Zones de Conservation Halieu e mesures DCSMM: mesure M00 ques d'importance et leur sensibilité ctions pilotes visant à réduire l'impa	utique 4-Nat1b « Identifier les zones aux activités anthropiques».	
ou programmes proposés	- Groupe de trav - Projet de créat - Programme d fonctionnelles halieuti Fiche M2 : Mener des a espèces d'intérêt comm	vail MNHN sur la sensibilité des habition de Zones de Conservation Halieu e mesures DCSMM: mesure M00 ques d'importance et leur sensibilité ctions pilotes visant à réduire l'impa unautaire	utique 4-Nat1b « Identifier les zones à aux activités anthropiques». act des usages sur les habitats et	
ou programmes proposés	- Groupe de trav - Projet de créat - Programme d fonctionnelles halieuti Fiche M2 : Mener des a espèces d'intérêt comm Fiche M5 : Intégrer les r	vail MNHN sur la sensibilité des habition de Zones de Conservation Halieu e mesures DCSMM: mesure M00 ques d'importance et leur sensibilité ctions pilotes visant à réduire l'impa unautaire mesures réglementaires proposées a	utique 4-Nat1b « Identifier les zones à aux activités anthropiques». act des usages sur les habitats et	
ou programmes proposés	- Groupe de trav - Projet de créat - Programme d fonctionnelles halieuti Fiche M2 : Mener des a espèces d'intérêt comm Fiche M5 : Intégrer les r de l'eau et de la nature de	vail MNHN sur la sensibilité des habition de Zones de Conservation Halieu e mesures DCSMM: mesure M00 ques d'importance et leur sensibilité ctions pilotes visant à réduire l'impa unautaire mesures réglementaires proposées a et des pêches	utique 4-Nat1b « Identifier les zones e aux activités anthropiques». act des usages sur les habitats et au plan interservices de la police	
ou programmes proposés	- Groupe de trav - Projet de créat - Programme d fonctionnelles halieuti Fiche M2 : Mener des a espèces d'intérêt comm Fiche M5 : Intégrer les r de l'eau et de la nature de	vail MNHN sur la sensibilité des habition de Zones de Conservation Halieu e mesures DCSMM: mesure M00 ques d'importance et leur sensibilité ctions pilotes visant à réduire l'impa unautaire mesures réglementaires proposées a et des pêches a connaissance des zones fonctionn	utique 4-Nat1b « Identifier les zones e aux activités anthropiques». act des usages sur les habitats et au plan interservices de la police	
ou programmes proposés	- Groupe de trav - Projet de créat - Programme di fonctionnelles halieuti Fiche M2 : Mener des a espèces d'intérêt comm Fiche M5 : Intégrer les ride l'eau et de la nature efiche M10 : Améliorer la interactions avec les acti	vail MNHN sur la sensibilité des habition de Zones de Conservation Halieu e mesures DCSMM: mesure M00 ques d'importance et leur sensibilité ctions pilotes visant à réduire l'impa unautaire mesures réglementaires proposées a et des pêches a connaissance des zones fonctionn	Atique 4-Nat1b « Identifier les zones à aux activités anthropiques». Act des usages sur les habitats et au plan interservices de la police elles en mer, des espèces et des	
ou programmes proposés	- Groupe de trav - Projet de créat - Programme d fonctionnelles halieuti Fiche M2 : Mener des a espèces d'intérêt comm Fiche M5 : Intégrer les r de l'eau et de la nature e Fiche M10 : Améliorer la interactions avec les acti Fiche M12 : Etablir et espèces et habitats prior	vail MNHN sur la sensibilité des habition de Zones de Conservation Halier e mesures DCSMM: mesure M00 ques d'importance et leur sensibilité ctions pilotes visant à réduire l'impaunautaire mesures réglementaires proposées a et des pêches a connaissance des zones fonctionnivités. renseigner les indicateurs du table ritaires	Atique 4-Nat1b « Identifier les zones à aux activités anthropiques». Act des usages sur les habitats et au plan interservices de la police elles en mer, des espèces et des eau de bord des sites pour les	
ou programmes proposés	- Groupe de trav - Projet de créat - Programme d fonctionnelles halieuti Fiche M2 : Mener des a espèces d'intérêt comm Fiche M5 : Intégrer les r de l'eau et de la nature e Fiche M10 : Améliorer la interactions avec les acti Fiche M12 : Etablir et espèces et habitats prior Fiche M13 : Communique	vail MNHN sur la sensibilité des habition de Zones de Conservation Halier e mesures DCSMM: mesure M00 ques d'importance et leur sensibilité ctions pilotes visant à réduire l'impa unautaire mesures réglementaires proposées a et des pêches a connaissance des zones fonctionnivités. renseigner les indicateurs du table ritaires uer sur les enjeux liés aux sites N20	Atique 4-Nat1b « Identifier les zones à aux activités anthropiques». Act des usages sur les habitats et au plan interservices de la police elles en mer, des espèces et des eau de bord des sites pour les	
ou programmes proposés	- Groupe de trav - Projet de créat - Programme d fonctionnelles halieuti Fiche M2 : Mener des a espèces d'intérêt comm Fiche M5 : Intégrer les r de l'eau et de la nature e Fiche M10 : Améliorer la interactions avec les act Fiche M12 : Etablir et espèces et habitats prior Fiche M13 : Communique divers acteurs dans la pr	vail MNHN sur la sensibilité des habition de Zones de Conservation Halieu e mesures DCSMM: mesure M00 ques d'importance et leur sensibilité ctions pilotes visant à réduire l'impa unautaire mesures réglementaires proposées a et des pêches a connaissance des zones fonctionn ivités. renseigner les indicateurs du table ritaires uer sur les enjeux liés aux sites N20 otection du milieu marin	Atique 4-Nat1b « Identifier les zones à aux activités anthropiques». Act des usages sur les habitats et au plan interservices de la police elles en mer, des espèces et des eau de bord des sites pour les	
ou programmes proposés Fiche(s) complémentaire(s)	- Groupe de trav - Projet de créat - Programme d fonctionnelles halieuti Fiche M2 : Mener des a espèces d'intérêt comm Fiche M5 : Intégrer les r de l'eau et de la nature e Fiche M10 : Améliorer la interactions avec les act Fiche M12 : Etablir et espèces et habitats prior Fiche M13 : Communique divers acteurs dans la pr	vail MNHN sur la sensibilité des habition de Zones de Conservation Halieu e mesures DCSMM: mesure M00 ques d'importance et leur sensibilité ctions pilotes visant à réduire l'impa unautaire mesures réglementaires proposées a et des pêches a connaissance des zones fonctionnivités. renseigner les indicateurs du tabla ritaires uer sur les enjeux liés aux sites N20 votection du milieu marin	atique 4-Nat1b « Identifier les zones à aux activités anthropiques». act des usages sur les habitats et au plan interservices de la police elles en mer, des espèces et des eau de bord des sites pour les 2000 et valoriser l'implication des	
ou programmes proposés	- Groupe de trav - Projet de créat - Programme d fonctionnelles halieuti Fiche M2 : Mener des a espèces d'intérêt comm Fiche M5 : Intégrer les r de l'eau et de la nature e Fiche M10 : Améliorer la interactions avec les act Fiche M12 : Etablir et espèces et habitats prior Fiche M13 : Communique divers acteurs dans la pr Réalisation pour la création de la zon	vail MNHN sur la sensibilité des habition de Zones de Conservation Halieu e mesures DCSMM: mesure M00 ques d'importance et leur sensibilité ctions pilotes visant à réduire l'impaunautaire mesures réglementaires proposées a connaissance des zones fonctionnivités. renseigner les indicateurs du table ritaires que sur les enjeux liés aux sites N20 cotection du milieu marin on de la mesure le témoin avec celui de la fiche Mesure et mesures de Conservation de la fiche Mesure et des pages de la fiche Mesure de sones de la fiche Mesure et émoin avec celui de la fiche Mesure et des pages de la fiche Mesure et des pages de la fiche Mesure et des pages de la fiche Mesure et de la fiche et de la fiche mesure et de la fiche et de la	atique 4-Nat1b « Identifier les zones à aux activités anthropiques». act des usages sur les habitats et au plan interservices de la police elles en mer, des espèces et des eau de bord des sites pour les 2000 et valoriser l'implication des	
ou programmes proposés Fiche(s) complémentaire(s)	- Groupe de trav - Projet de créat - Programme di fonctionnelles halieuti Fiche M2 : Mener des ai espèces d'intérêt comm Fiche M5 : Intégrer les ri de l'eau et de la nature de Fiche M10 : Améliorer la interactions avec les acti Fiche M12 : Etablir et espèces et habitats prior Fiche M13 : Communique divers acteurs dans la promotorie de la zon mesure 4	vail MNHN sur la sensibilité des habition de Zones de Conservation Halieu e mesures DCSMM: mesure M00 ques d'importance et leur sensibilité ctions pilotes visant à réduire l'impaunautaire mesures réglementaires proposées au connaissance des zones fonctionnivités. renseigner les indicateurs du table ritaires quer sur les enjeux liés aux sites N20 otection du milieu marin on de la mesure le témoin avec celui de la fiche Mesu (points X et Y).	atique 4-Nat1b « Identifier les zones à aux activités anthropiques». act des usages sur les habitats et au plan interservices de la police elles en mer, des espèces et des eau de bord des sites pour les 2000 et valoriser l'implication des	
ou programmes proposés Fiche(s) complémentaire(s)	- Groupe de trav - Projet de créat - Projet de créat - Programme d fonctionnelles halieuti Fiche M2 : Mener des a espèces d'intérêt comm Fiche M5 : Intégrer les r de l'eau et de la nature e Fiche M10 : Améliorer la interactions avec les acti Fiche M12 : Etablir et espèces et habitats prior Fiche M13 : Communique divers acteurs dans la pr Réalisation pour la création de la zon mesure 4 Evaluation de la mise	vail MNHN sur la sensibilité des habition de Zones de Conservation Halieu e mesures DCSMM: mesure M00 ques d'importance et leur sensibilité ctions pilotes visant à réduire l'impaunautaire mesures réglementaires proposées a connaissance des zones fonctionnivités. renseigner les indicateurs du table ritaires que sur les enjeux liés aux sites N20 cotection du milieu marin on de la mesure le témoin avec celui de la fiche Mesure et mesures de Conservation de la fiche Mesure et des pages de la fiche Mesure de sones de la fiche Mesure et émoin avec celui de la fiche Mesure et des pages de la fiche Mesure et des pages de la fiche Mesure et des pages de la fiche Mesure et de la fiche et de la fiche mesure et de la fiche et de la	atique 4-Nat1b « Identifier les zones à aux activités anthropiques». act des usages sur les habitats et au plan interservices de la police elles en mer, des espèces et des eau de bord des sites pour les 2000 et valoriser l'implication des	
ou programmes proposés Fiche(s) complémentaire(s)	- Groupe de trav - Projet de créat - Programme d fonctionnelles halieuti Fiche M2 : Mener des a espèces d'intérêt comm Fiche M5 : Intégrer les r de l'eau et de la nature e Fiche M10 : Améliorer la interactions avec les acti Fiche M12 : Etablir et espèces et habitats prior Fiche M13 : Communique divers acteurs dans la pr Réalisation pour la création de la zon mesure 4 Evaluation de la mise Indicateurs d'état	vail MNHN sur la sensibilité des habition de Zones de Conservation Halieu e mesures DCSMM: mesure M00 ques d'importance et leur sensibilité ctions pilotes visant à réduire l'impaunautaire mesures réglementaires proposées à et des pêches a connaissance des zones fonctionnivités. renseigner les indicateurs du table ritaires quer sur les enjeux liés aux sites N20 otection du milieu marin on de la mesure le témoin avec celui de la fiche Mesu (points X et Y).	Atlique 4-Nat1b « Identifier les zones à aux activités anthropiques». Act des usages sur les habitats et au plan interservices de la police elles en mer, des espèces et des eau de bord des sites pour les 2000 et valoriser l'implication des ere 3 (points A et B) et de la fiche	
ou programmes proposés Fiche(s) complémentaire(s)	- Groupe de trav - Projet de créat - Programme d fonctionnelles halieuti Fiche M2 : Mener des a espèces d'intérêt comm Fiche M5 : Intégrer les r de l'eau et de la nature e Fiche M10 : Améliorer la interactions avec les act Fiche M12 : Etablir et espèces et habitats prior Fiche M13 : Communique divers acteurs dans la pr Réalisation pour la création de la zon mesure 4 Evaluation de la mise Indicateurs d'état - SEH1 : Etat de cons	vail MNHN sur la sensibilité des habition de Zones de Conservation Halieu e mesures DCSMM: mesure M00 ques d'importance et leur sensibilité ctions pilotes visant à réduire l'impaunautaire mesures réglementaires proposées à et des pêches a connaissance des zones fonctionnivités. renseigner les indicateurs du table ritaires quer sur les enjeux liés aux sites N20 totection du milieu marin on de la mesure le témoin avec celui de la fiche Mesu (points X et Y).	Atique 4-Nat1b « Identifier les zones à aux activités anthropiques». Act des usages sur les habitats et au plan interservices de la police delles en mer, des espèces et des de la des	
ou programmes proposés Fiche(s) complémentaire(s)	- Groupe de trav - Projet de créat - Programme d fonctionnelles halieuti Fiche M2 : Mener des a espèces d'intérêt comm Fiche M5 : Intégrer les r de l'eau et de la nature e Fiche M10 : Améliorer la interactions avec les act Fiche M12 : Etablir et espèces et habitats prior Fiche M13 : Communique divers acteurs dans la pr Réalisation pour la création de la zon mesure 4 Evaluation de la mise Indicateurs d'état - SEH1 : Etat de con densité/diversité, le	vail MNHN sur la sensibilité des habition de Zones de Conservation Halieu e mesures DCSMM: mesure M00 ques d'importance et leur sensibilité ctions pilotes visant à réduire l'impaunautaire mesures réglementaires proposées à et des pêches a connaissance des zones fonctionnivités. renseigner les indicateurs du table ritaires que sur les enjeux liés aux sites N20 otection du milieu marinon de la mesure et émoin avec celui de la fiche Mesu (points X et Y). œuvre de la mesure (suivis) servation des habitats (structure, pronourriceries, zones d'alimentation, con contraction des mesures de la mesure, con courriceries, zones d'alimentation, con contraction des mesures de la mesure, con courriceries, zones d'alimentation, con contraction des mesures de la mesure, con courriceries, zones d'alimentation, con contraction des mesures de la mesure (suivis)	Atique 4-Nat1b « Identifier les zones à aux activités anthropiques». Act des usages sur les habitats et au plan interservices de la police elles en mer, des espèces et des eau de bord des sites pour les 2000 et valoriser l'implication des essions, fonctionnalités) : ontribution en abondance des	
ou programmes proposés Fiche(s) complémentaire(s) Mise en place d'un balisage commun	- Groupe de trav - Projet de créat - Programme d fonctionnelles halieuti Fiche M2 : Mener des a espèces d'intérêt comm Fiche M5 : Intégrer les r de l'eau et de la nature e Fiche M10 : Améliorer la interactions avec les act Fiche M12 : Etablir et espèces et habitats prior Fiche M13 : Communique divers acteurs dans la pr Réalisation pour la création de la zon mesure 4 Evaluation de la mise Indicateurs d'état - SEH1 : Etat de con densité/diversité, l espèces sensibles a	vail MNHN sur la sensibilité des habition de Zones de Conservation Halieu e mesures DCSMM: mesure M00 ques d'importance et leur sensibilité ctions pilotes visant à réduire l'impaunautaire mesures réglementaires proposées a connaissance des zones fonctionnivités. renseigner les indicateurs du table ritaires que sur les enjeux liés aux sites N20 totection du milieu marin on de la mesure et émoin avec celui de la fiche Mesu (points X et Y). œuvre de la mesure (suivis) servation des habitats (structure, prenourriceries, zones d'alimentation, caux pressions physiques (en cours d'	Atique 4-Nat1b « Identifier les zones à aux activités anthropiques». Act des usages sur les habitats et au plan interservices de la police elles en mer, des espèces et des eau de bord des sites pour les 2000 et valoriser l'implication des essions, fonctionnalités) : ontribution en abondance des élaboration)	
ou programmes proposés Fiche(s) complémentaire(s)	- Groupe de trav - Projet de créat - Programme d fonctionnelles halieuti Fiche M2 : Mener des a espèces d'intérêt comm Fiche M5 : Intégrer les r de l'eau et de la nature e Fiche M10 : Améliorer la interactions avec les act Fiche M12 : Etablir et espèces et habitats prior Fiche M13 : Communique divers acteurs dans la pr Réalisation pour la création de la zon mesure 4 Evaluation de la mise Indicateurs d'état - SEH1 : Etat de con densité/diversité, r espèces sensibles a - SEH2 : Evolution d	vail MNHN sur la sensibilité des habition de Zones de Conservation Halieu e mesures DCSMM: mesure M00 ques d'importance et leur sensibilité ctions pilotes visant à réduire l'impaunautaire mesures réglementaires proposées aut des pêches a connaissance des zones fonctionnivités. renseigner les indicateurs du tableritaires ur les enjeux liés aux sites N20 otection du milieu marin on de la mesure et émoin avec celui de la fiche Mesu (points X et Y). ceuvre de la mesure (suivis) servation des habitats (structure, pronourriceries, zones d'alimentation, caux pressions physiques (en cours d'es caractéristiques biosédimentaires	Atique 4-Nat1b « Identifier les zones à aux activités anthropiques». Act des usages sur les habitats et au plan interservices de la police elles en mer, des espèces et des eau de bord des sites pour les 2000 et valoriser l'implication des essions, fonctionnalités): Ontribution en abondance des élaboration) Se des fonds meubles en lien avec	
ou programmes proposés Fiche(s) complémentaire(s) Mise en place d'un balisage commun	- Groupe de trav - Projet de créat - Programme d fonctionnelles halieuti Fiche M2 : Mener des a espèces d'intérêt comm Fiche M5 : Intégrer les r de l'eau et de la nature e Fiche M10 : Améliorer la interactions avec les act Fiche M12 : Etablir et espèces et habitats prior Fiche M13 : Communique divers acteurs dans la pr Réalisation pour la création de la zon mesure 4 Evaluation de la mise Indicateurs d'état - SEH1 : Etat de con densité/diversité, r espèces sensibles a - SEH2 : Evolution d	vail MNHN sur la sensibilité des habition de Zones de Conservation Halieu e mesures DCSMM: mesure M00 ques d'importance et leur sensibilité ctions pilotes visant à réduire l'impaunautaire mesures réglementaires proposées a et des pêches a connaissance des zones fonctionnivités. renseigner les indicateurs du table ritaires uer sur les enjeux liés aux sites N20 totection du milieu marin on de la mesure etémoin avec celui de la fiche Mesu (points X et Y). ceuvre de la mesure (suivis) servation des habitats (structure, propourriceries, zones d'alimentation, caux pressions physiques (en cours d'es caractéristiques biosédimentaires ressions physiques engendrées par les	Atique 4-Nat1b « Identifier les zones à aux activités anthropiques». Act des usages sur les habitats et au plan interservices de la police elles en mer, des espèces et des eau de bord des sites pour les 2000 et valoriser l'implication des essions, fonctionnalités): Ontribution en abondance des élaboration) Se des fonds meubles en lien avec	
ou programmes proposés Fiche(s) complémentaire(s) Mise en place d'un balisage commun	- Groupe de trav - Projet de créat - Programme d fonctionnelles halieuti Fiche M2 : Mener des a espèces d'intérêt comm Fiche M5 : Intégrer les r de l'eau et de la nature e interactions avec les act fiche M12 : Etablir et espèces et habitats prior Fiche M13 : Communiqu divers acteurs dans la pr Réalisation pour la création de la zon mesure 4 Evaluation de la mise Indicateurs d'état - SEH1 : Etat de con densité/diversité, s espèces sensibles a - SEH2 : Evolution d la réduction des pres	vail MNHN sur la sensibilité des habition de Zones de Conservation Halieu e mesures DCSMM: mesure M00 ques d'importance et leur sensibilité ctions pilotes visant à réduire l'impaunautaire mesures réglementaires proposées a et des pêches a connaissance des zones fonctionnivités. renseigner les indicateurs du table ritaires uer sur les enjeux liés aux sites N20 totection du milieu marin on de la mesure etémoin avec celui de la fiche Mesu (points X et Y). ceuvre de la mesure (suivis) servation des habitats (structure, propourriceries, zones d'alimentation, caux pressions physiques (en cours d'es caractéristiques biosédimentaires ressions physiques engendrées par les	Atique 4-Nat1b « Identifier les zones à aux activités anthropiques». Act des usages sur les habitats et au plan interservices de la police elles en mer, des espèces et des eau de bord des sites pour les 2000 et valoriser l'implication des ere 3 (points A et B) et de la fiche essions, fonctionnalités) : ontribution en abondance des élaboration) se des fonds meubles en lien avec es arts traînants	
ou programmes proposés Fiche(s) complémentaire(s) Mise en place d'un balisage commun	- Groupe de trav - Projet de créat - Programme d fonctionnelles halieuti Fiche M2 : Mener des a espèces d'intérêt comm Fiche M5 : Intégrer les r de l'eau et de la nature e interactions avec les act fiche M12 : Etablir et espèces et habitats prior Fiche M13 : Communiqu divers acteurs dans la pr Réalisation pour la création de la zon mesure 4 Evaluation de la mise Indicateurs d'état - SEH1 : Etat de con densité/diversité, s espèces sensibles a - SEH2 : Evolution d la réduction des pres	vail MNHN sur la sensibilité des habition de Zones de Conservation Halieu e mesures DCSMM: mesure M00 ques d'importance et leur sensibilité ctions pilotes visant à réduire l'impaunautaire mesures réglementaires proposées a et des pêches a connaissance des zones fonctionnivités. renseigner les indicateurs du table ritaires uer sur les enjeux liés aux sites N20 totection du milieu marin on de la mesure etémoin avec celui de la fiche Mesu (points X et Y). ceuvre de la mesure (suivis) servation des habitats (structure, propourriceries, zones d'alimentation, caux pressions physiques (en cours d'es caractéristiques biosédimentaires ressions physiques engendrées par le sision	Atique 4-Nat1b « Identifier les zones à aux activités anthropiques». Act des usages sur les habitats et au plan interservices de la police elles en mer, des espèces et des eau de bord des sites pour les 2000 et valoriser l'implication des ere 3 (points A et B) et de la fiche essions, fonctionnalités) : ontribution en abondance des élaboration) se des fonds meubles en lien avec es arts traînants	

	pour la pêche de la seiche au chalut (suivi de la fréquentation) et enquête à n+5 - SP3 : Proportion de navires reconvertis à une autre activité et cessant leur activité de chalut à seiche dans la bande des 3 milles par année civile	
Indicateurs de réalisation	- SR1: Mise en place de la réglementation	
	- SR1b: Mise en place du balisage	
	- SR2 : Nombre d'opérations de contrôle effectuées par année civile	
	- SR3 : Nombre de suivis mis en place	
Estimation des movens nécessaires		

Année N*: 5j + balisage pour la création de la zone témoin

Année N+1 : 3j + maintenance balisage

Année N+2 : 3j + maintenance balisage

Année N+4 : 3j + maintenance balisage

Année N+5 : 3j + enquête de la fréquentation de la bande des 3 milles nautiques par les chalutiers de fond et dragueurs à coquille Saint-Jacques

Année N+6: 3j + maintenance balisage

L'accompagnement des navires pour l'arrêt de l'utilisation de chalut à seiche pourrait faire l'objet d'un projet financé dans le cadre du FEAMP.

* Année N : prise du ou des arrêté(s) nécessaire(s) à la mise en œuvre de cette mesure.

FICHE M2 MENER DES ACTIONS PILOTES VISANT A REDUIRE L'IMPACT DES USAGES SUR LES HABITAT ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE			HABITATS ET				
Pr	riorité 2 3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille

Objectif A	Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs
	fonctionnalités
Type de	Volontaire
mesure	

<u> </u>	
Description de la mesure	Il s'agit de développer au cours de la période de mise en œuvre du DOCOB, des mesures de nature expérimentale visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire : modification des pratiques usuelles contribuant au bon état du milieu,
	investissements et conversion à de nouvelles pratiques, développement d'actions
	complémentaires à l'activité (collecte de déchets) etc.
	S'agissant des gisements de moules, une vigilance des services de l'Etat sera apportée par
	rapport aux suivis CRPMEM/IFREMER (réalisation du suivi et cohérence des décisions
	d'ouverture).
	Enjeux et objectifs
Habitata at agricos concornés	Tous enjeux
Habitats et espèces concernés	Tous enjeux
Activités concernées	Toutes activités
Résultats attendus	- Eviter ou minimiser l'impact des usages et des pratiques sur les espèces et habitats du site.
	- Modifier le comportement des acteurs et usagers pour une meilleure prise en compte des
	habitats et espèces d'intérêt communautaire.
	- Améliorer/maintenir l'état de conservation des habitats, des espèces et des fonctionnalités.
Périmètre d'application	ZSC / ZPS Baie de Seine occidentale et partie marine des sites :
	- ZSC Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire
	- ZPS Falaises du Bessin occidental
	- SIC Marais du Cotentin et du Bessin; ZPS Basses vallées du Cotentin et baie des Veys
	- ZSC Tatihou Saint-Vaast-la-Hougue
	Partenaires et acteurs
Porteur(s) de projet potentiel(s)	AAMP, CRPMEM
Partenaires techniques/	AAMP, DREAL, DDTM, CRPMEM, DIRM, PREMAR,
Interlocuteurs	
	Projets et fiches connexes
Cohérence avec d'autres	- Prospections annuelles sur les gisements de moules pour évaluer l'état de la ressource
projets ou programmes	(CRPMEM/Ifremer). Ces prospections pourraient être mises à profit pour faire un suivi des
proposés	espèces associées observées.
	- Programme de mesures DCSMM : M008-NAT-1b « Améliorer les connaissances et développer
	de nouvelles techniques de pêche pour limiter les impacts sur les écosystèmes marins »
	- Econav, Projets européens
Fiche(s) complémentaire(s)	Fiche M1 : Arrêt progressif du chalutage de fond dans la bande côtière, limitation des zones de
	drague à coquille Saint-Jacques et expérimentation de l'effet de l'arrêt des arts traînants sur les
	habitats de la zone témoin.
	Fiche M3 : Créer une zone de quiétude à proximité des colonies d'oiseaux marins des îles St
	Marcouf et des falaises du Bessin.
	Fiche M10: Améliorer la connaissance des zones fonctionnelles en mer, des espèces et des
	interactions avec les activités.
	Fiche M12 : Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces
	et habitats prioritaires.
	Réalisation de la mesure
	A définir
	Evaluation de la mise œuvre de la mesure
Indicateurs de suivi	Indicateurs d'état
	- SEH1 : Etat de conservation des habitats
	- SEH3: Suivi de l'état de conservation des roches infra et circalittorales
	- SEO/SEOM / SEC1/SEP : Suivis de l'état de conservations des populations d' oiseaux et
	mammifères marins à enjeu.
	- SEA : Suivis de l'état de conservations des populations d'amphihalins d'intérêt
	communautaire
	Indicateurs de pression (à définir au cas par cas)
	Evolution des usages sur le site à définir par action pilote

Indicateurs de réalisation	 SR4: Nombre d'actions pilotes mises en œuvre Modification des pratiques 		
Estimation des moyens nécessaires			
Selon les actions pilotes entreprises ; animation (5j/an/action)			

FICHE M3	CREATION DE ZONES DE QUIETUDE A PROXIMITE DES COLONIES D'OISEAUX MARINS DES ILES ST MARCOUF ET DES FALAISES DU BESSIN					
Priorité 1 2 3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille

Objectif A	Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités.
Type de	Réglementaire
mesure	

Description de la mesure

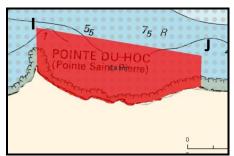
(Voir cartes 2 et 3 en annexe). Il s'agit de limiter les interactions avec les colonies d'oiseaux marins présentant un enjeu majeur au niveau national (dérangement de la colonie, risque de capture accidentelle et compétition trophique).

Une zone de quiétude est créée au pied des falaises du Bessin (à l'est de la pointe du Hoc, entre les points I et J) et autour de l'Ile de Terre (entre les points EFGH). Toutes les activités de pêche (professionnelle et récréative) et la navigation y sont interdites.

Par ailleurs, **une zone tampon** est mise en place autour des **îles Saint Marcouf** (intérieur du carré ABCD), dans laquelle seule l'utilisation de filets et d'engins traînants de fond est interdite. Cette mesure s'inscrit donc, indirectement pour les habitats, en complément de l'arrêt progressif du chalutage de fond dans la bande côtière.

Les missions d'études scientifiques, ou les programmes de sciences participatives (cf. fiche M11) pourront faire l'objet d'autorisations particulières (conditions d'accès à déterminer afin de minimiser le dérangement de l'avifaune).





- **Pour les îles Saint Marcouf**, les limites proposées pour la **zone tampon** (zone ABCD) s'appuient sur la zone « témoin » de la mesure 1. Cette zone couvre par ailleurs l'ensemble des récifs à laminaire et le banc de maërl anciennement connu, ainsi qu'une moulière subtidale (*Mytilus edulis*, réf. CARTHAM 2012).
- Pour l'île de Terre, la zone de quiétude (intérieur du carré EFGH) (navigation et pêche interdite) permet l'accès au rocher BASTIN et le passage entre les deux îles.
- Pour les falaises du Bessin deux points (I, J) à 200 mètres au droit des pointes délimitent la zone de quiétude.

Enjeux et objectifs Habitats et espèces Espèces nicheuses présentant un enjeu prioritaire ou fort : grand cormoran (017), cormoran concernés huppé (018), goéland argenté (184), goéland marin (187) et goéland brun (183), mouette tridactyle (188), fulmar boréal (009), tadorne de Belon (048), aigrette garzette (026); phoques gris(1364) et phoque veau marin (1365) Cette mesure concerne également les habitats 1170 : roches et blocs circalittoraux côtiers, 1170-6 roche infralittorale en mode abrité (forêt de laminaires), 1170-2 roche médiolittorale en mode abrité, et 1110-2 sables moyens dunaires. Activités concernées Pêche professionnelle et de loisir, toute navigation. Résultats attendus Niveau minimal de dérangement au niveau des colonies Niveau de captures accidentelles et de compétition trophique ne remettant pas en causes les populations des colonies

Périmètre d'application	Cf. cartes 2 et 3 en	annexe et coordonnées en WGS 8	4 degrés-minutes-secondes des points		
	dans les tableaux ci-	dessous			
			rcouf, zones de 2.9 km² entre les points		
	Point	entre les points EFGH listés ci-dessou Latitude	us : Longitude		
	A	49°30'00" N	1°10'00'' W		
	В	49°30'00" N	1°08'26'' W		
	C	49°28'59'' N	1°08'26" W		
	D	49°28'59" N	1°10'00'' W		
	E	49°29'51" N	1°09'20" W		
	F	49°29'40" N	1°08'49" W		
	G	49°29'17'' N	1°09'07'' W		
	Н	49°29'28'' N			
			1°09'38" W nte du Hoc, entre la falaise et les points		
	l et J	in : zone de 0.8 km-, a i est de la poli	nte du Hoc, entre la falaise et les points		
	Point	Latitude	Longitude		
	I	49°24'04'' N	0°59'22'' W		
	J	49°23'58'' N	0°58'02'' W		
		1			
	Un balisage spécifiq	ue serait à prévoir pour les points E,	F, G, H, I, et J.		
B . ()		Partenaires et acteurs			
Porteur(s) de projet potentiel(s)	DIRM, AAMP, CRPM				
Partenaires techniques/ Interlocuteurs	AAMP, CRPMEM, MNHN, DIRM, DREAL, DDTM, PREMAR				
		ojets et fiches connexes			
Cohérence avec d'autres			ves conventionnelles du GONm (île de		
projets ou programmes proposés			bjectifs de conservation du site Natura terrestres (fréquentation des haut de		
proposes			compte dans le cadre de ses outils de		
	gestion.				
			toral de protection de biotope (APPB)		
		strategie de creation d'aires protegi COB Falaises du Bessin occidental.	ées (Projet Potentiellement Éligible) et		
	duns ic caure aa bo	COD Fuldises du Bessiii occidental.			
Fiche(s) complémentaire(s)	Fiche M5 : Intégrer	les mesures réglementaires au plan i	interservices de la police de l'eau et de		
	la nature et des pêcl				
	Fiche M10 : Amélior activités.	er la connaissance des zones fonctio	onnelles, espèce et interactions avec les		
		voir les sciences participatives.			
			eau de bord des sites pour les espèces		
	et habitats prioritair				
			Natura 2000 et valoriser l'implication		
		ans la protection du milieu marin.			
Mise en nlace d'un balisage n		éalisation de la mesure	ce de panneaux d'information dans les		
ports de Saint-Vaast-la-Hougue			se de parmedax a information dans les		
		n de la mise œuvre de la mesure			
	Indicateur d'ét	at : Indicateur oiseaux nicheurs			
	- SEO1 : Evolutio	n du nb d'espèces nicheuses			
			ctifs cumulés des colonies de la ZPS		
		ssin », des îles Saint-Marcouf de la 2 es du site « baie de Seine occidentale	(PS « baie de Seine occidentale » et des		
			d) d'espèces à enjeu fort ou prioritaire.		
			ppé, goéland marin, goéland argenté,		
Indicateurs de suivis	goéland brun)				
			ous les 5 km en Baie de seine (occ +or),		
	-	ps de 2017 à 2021 + 2024 (EOC) (e d'occupation de l'espace)	(évolution richesse spécifique, densité		
		es parcourues entre sites d'alimentat	ion et colonie (télémétrie)		
			omptage par mois en année n et n+5		
		esse spécifique, densité (effectif), mo	ode d'occupation de l'espace)		
	- SEO7 : Evolutio	n du régime alimentaire			

	 SEO8: Suivi de l'état corporel des jeunes (cormoran huppé, en projet) Indicateur oiseaux en période internuptiale SEO9: Evolution de la richesse spécifique en périodes internuptiales (hivernants, estivants, en halte migratoire) SEO10: Evolution de la représentativité des effectifs par espèce hivernante / estivante 			
	Indicateur récifs			
	- SEH3 : Suivi de l'état de conservation des roches infra et circalittorales			
	Indicateurs de pression			
	- SP4: Nombre de dérangements et d'infractions constatés			
	- SP5: Proportion de présence de macrodéchets dans les nids de cormorans (grands et huppés)			
Indicateurs de réalisation	- SR1 : Mise en place de la réglementation			
	- SR 1b : Mise en place du balisage			
	- SR2 : Nombre d'opérations de contrôle effectuées par année civile			
	- SR3 : Nombre de suivis mis en place			

Estimation des moyens nécessaires

Année N: 5j, prise de ou des arrêtés nécessaire(s) à la mise en œuvre de cette mesure, balisage) + suivis

Année N+1: 5j + maintenance balisage+ suivis Année N+2 : 3j + maintenance balisage+ suivis Année N+4 : 3j + maintenance balisage +suivis Année N+6 : 3j + maintenance balisage+suivis

FICHE M4	REDUCTION DE L'EFFORT DE PECHE AU NIVEAU DES ESTUAIRES FREQUENTES PAR LES ALOSES ET LES SAUMONS					
Priorité 1 2 3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille

Objectif /	A	Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités.
Type	de	Réglementaire
mesure		

Description de la mesure

(Voir cartes 4 et 5, annexe) Il s'agit de limiter les captures en mer des espèces amphihalines d'intérêt communautaire (aloses, saumon) au niveau des zones de migration au droit des estuaires de la Vire et de la Saire. Cette mesure permettra en outre de limiter les interactions entre les pêcheurs, les phoques et les oiseaux plongeurs (déprédation, dégradation du matériel de pêche, risque de capture accidentelle et compétition trophique) en baie des Veys. Les limites proposées s'appuient, dans la mesure du possible, sur le balisage existant.

La mesure consiste à interdire la pose de filets calés ou fixes dans la baie des Veys-secteur 2 (professionnels et récréatifs). Afin de limiter l'impact de la mesure pour les professionnels, un viager est mis en place par le CRPMEM (licence décadente) pour l'utilisation du filet par les fileyeurs dans le secteur 1 de la baie des Veys.

Dans la zone de Tatihou, toute pêche est interdite, à l'exception de la pêche à pied, de la pêche à la ligne depuis la digue (à marée haute) située entre Saint-Vaast-la-Hougue et le pont de Saire, et depuis la balise du Vitéquet ainsi que la pose de casiers dans la partie subtidale. Les espèces amphihalines d'intérêt communautaire sont interdites à la pêche sur les deux sites et les individus capturés doivent être remis à l'eau. Afin d'améliorer les connaissances sur la présence de ces espèces amphihalines d'intérêt communautaire dans l'estuaire de Saire et de la Vire, il serait souhaitable d'en déclarer l'observation aux structures animatrices Natura 2000. Ces secteurs pourront faire l'objet d'une réflexion sur la mise en place de « zones de protection forte* », conformément au programme de mesures de la DCSMM** approuvé le 8/04/2016 et après promulgation de la loi relative à la biodiversité.

D'une manière générale, la cohérence terre/mer des mesures de gestion concernant ces espèces est recherchée.

*Ces zones de protection forte étaient initialement dénommée zone de protection renforcée (cf. tableau de synthèse des mesures actées en COPIL d'avril 2015).

**Mesure n° M003-NAT-1b du programme de mesure de la DCSMM: « Compléter le réseau des aires marines protégées par la mise en place de protections fortes sur les secteurs de biodiversité remarquable ».





Cette mesure ne sera efficace que si elle est connue et respectée des usagers. Des actions de communication seront donc à prévoir (Fiche M13), ainsi que des actions de contrôle (Fiche M5).

	1415).						
	Enjeux et obje	ctifs					
Habitats et espèces	- Saumon atlantique (1106)	- Grande alose (1102) - Alo	se feinte (1103)				
concernés	- Phoque veau-marin (1365)	- Phoque gris (1364) - oiseaux	plongeurs (Fou de Bassan,				
	Cormorans, Macreuses, Eide	er à duvet, alcidés)					
Activités concernés	- Pêche professionnelle et de lois	sir					
Résultats attendus	- Réduction des pressions sur les aloses et saumons au niveau des estuaires et baies						
	- Maintien ou Amélioration l'état	- Maintien ou Amélioration l'état de conservation du saumon atlantique, de la grande alose					
	et de l'alose feinte en Baie des	Veys					
	- Diminution des interactions ent	tre les pêcheurs, les phoques et	t les oiseaux plongeurs.				
Périmètre d'application	Surface de 5,4 km² comprise entre la côte et les points listés ci-dessous (Estuaire de la Saire,						
	carte 5) dans la partie marine du site ZSC Tatihou Saint-Vaast-la-Hougue						
	Point	Latitude	Longitude				
	KL : passage du Run						
	M : Tour de Tatihou	49°35'10" N	1°14'27" W				
	N: Roche Founet – abord de						
	Tatihou	49°35'17'' N	1°13'40'' W				
	O : Balise du Vitéquet – abord de						
	la pointe de Saire	49°36'05" N	1°13'22" W				
	P : Balise de Treversin – abord de						
	la pointe de Saire	49°36'18" N	1°13'58'' W				

	Le point N nécessiterait la pose d'une	e balise spécifique.		
	Dans la partie marine du site SIC Ma	erais du Cotantin at du F	Rassin (haja das Vavs) : surfaca da	
	20,2 km ² comprise entre les lignes O			
	Baie de Seine occidentale et SIC Ma		•	
	dessous (carte 4) :	1 - Maria di	Longitude	
	Point Q: 1 ^{ère} balise de la digue	Latitude 49°22'00'' N	Longitude 1°09′50′′O	
	submersible ouest	49 22 00 N	1 09 30 0	
	R: 4 ^{ème} balise Côté Est du port d'Isigny	49°21′28′′N	1°07′02′′O	
	S: bouée n°1bis du port de Carentan	49°23′59′′N	1°08′29″O	
	T: bouée Ouest de la zone conchylicole de la baie des Veys – abords de Grandcamp-Maisy	49°23′31″N	1°06′16′′O	
	U : bouée BS1 littoral de Ste Marie du Mont à Ravenoville	49°24′44′′N	1°09′22′′O	
	V : bouée Nord – abords de Grandcamp-Maisy – zone conchylicole de baie des Veys	49°23′58′′N	-1°04′19″O	
	W: bouée Est – abords de Grandcamp-Maisy – zone	49°23′25″N	1°04′13″O	
	conchylicole de baie des Veys	49°24'32'' N	1°40'00'' W	
	Partenaires et ac		2 .000 11	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	AAMP, DDTM			
Partenaire(s) technique(s)/ Interlocuteur(s)	DIRM, DDTM, DREAL Normandie,	PREMAR, AAMP, ONEN	MA, CRPMEM, gestionnaires des	
interiocuteur(s)	espaces naturels adjacents, AESN Projets et fiches co	nnavas		
Cohérence avec d'autres	- Contribution à l'orientation du S		rinuitá ácologique nour les	
projets ou programmes	poissons migrateurs.	DAGE portant sur la com	indice ecologique pour les	
proposés	- Proposition de réserve maritime	par le COGEPOMI et le [OOCOB Tatihou St-Vaast-la-	
Fish (a) a small man take (a)	Hougue.			
Fiche(s) complémentaire(s)	Fiche M5 : Intégrer les mesures régle l'eau et de la nature et des pêches.	ementaires proposees au	i pian interservices de la police de	
	Fiche M11: Promouvoir les scient	ces participatives auprè	es des usagers du milieu marin	
	(sensibiliser les pêcheurs à la déclara			
	Fiche M12 : Etablir et renseigner les	indicateurs du tableau c	de bord des sites pour les espèces	
	et habitats prioritaires. Fiche M13 : Communiquer sur les e	nieuv liés auv sites Nati	ra 2000 et valoriser l'implication	
	des divers acteurs dans la protection		ara 2000 et valoriser i implication	
	Réalisation de la r			
en place de panneaux d'informa	ur matérialiser les zones KLMNOP (Tar ation (ports de Saint-Vaast-la-Hougue de la pointe de Saire, zones de mise à l	et Grandcamp-Maisy, Isi		
Jaille-Vaast-la-Hougue, parking	Evaluation de la mise œuv			
	INDICATEURS AMPHIHALINS	ic de la mesare		
	Indicateurs d'état • SEA1 : Evolution des effectifs recer	•		
Indicateurs de suivi	la Claye au Vire (à : relativiser par rapport aux effectifs totaux recensés en MMN ?) • SEA2 : Indice d'abondance de juvéniles de saumon suivi par la FDPMA 50/ONEMA : à relativiser au potentiel maximal d'accueil du saumon par rivière (évaluation ONEMA)			
	relativiser au potentiel maximal d'a			
	Indicateurs de pressions • SP1 : Nombre d'infractions consta			
Indicateurs de réalisation	Indicateurs de pressions • SP1 : Nombre d'infractions consta année civile) • SR1 : Mise en place de la réglemen	atées / nombre d'opéra		
Indicateurs de réalisation	 Indicateurs de pressions SP1: Nombre d'infractions consta année civile) SR1: Mise en place de la réglemen SR1b: Mise en place du balisage 	atées / nombre d'opérat		
Indicateurs de réalisation	Indicateurs de pressions • SP1 : Nombre d'infractions consta année civile) • SR1 : Mise en place de la réglemen	atées / nombre d'opéra tation és par année civile		
Année N : 5j, + suivis	Indicateurs de pressions SP1: Nombre d'infractions constannée civile) SR1: Mise en place de la réglement SR1b: Mise en place du balisage SR2: Nombre de contrôles effectures Estimation des moyens	atées / nombre d'opéra tation és par année civile		
Année N : 5j, + suivis Année N+1: 5j + maintenance b	Indicateurs de pressions SP1: Nombre d'infractions constannée civile) SR1: Mise en place de la réglement SR1b: Mise en place du balisage SR2: Nombre de contrôles effecture Estimation des moyens	atées / nombre d'opéra tation és par année civile		
Année N : 5j, + suivis Année N+1: 5j + maintenance b Année N+2 : 3j + maintenance b	Indicateurs de pressions SP1: Nombre d'infractions constannée civile) SR1: Mise en place de la réglement SR1b: Mise en place du balisage SR2: Nombre de contrôles effecture Estimation des moyens palisage suivis	atées / nombre d'opéra tation és par année civile		
Année N : 5j, + suivis Année N+1: 5j + maintenance b	Indicateurs de pressions SP1: Nombre d'infractions constannée civile) SR1: Mise en place de la réglemen SR1b: Mise en place du balisage SR2: Nombre de contrôles effectures Estimation des moyens alisage+ suivis palisage + suivis palisage + suivis	atées / nombre d'opéra tation és par année civile		



Objectif	A	Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités.
Type	de	Animation
mesure		

Description de la mesure	Cette mesure vise à intégrer la réglementation du site dans les plans de contrôle des MISEN et			
	de la police des pêches.			
	Enjeux et objectifs			
Habitats et espèces concernés	Tous habitats et espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux des sites concernés			
Activités concernées	Toutes activités			
Résultats attendus Respect de la réglementation mise en place dans les AMP				
Périmètre d'application	ZSC / ZPS Baie de Seine occidentale et partie marine des sites :			
	- ZSC Tatihou Saint-Vaast-la-Hougue			
	- ZPS Falaise du Bessin			
	- SIC Marais du Cotentin et du Bessin ;			
	- ZPS Basses vallées du Cotentin et baie des Veys			
	Partenaires et acteurs			
Porteur(s) de projet potentiel(s)	AAMP, DREAL, DIRM, DDTM			
Partenaire(s) technique(s) /	MISEN, DDTM, ONEMA, ONCFS, Gendarmerie, Parquets			
Interlocuteurs				
	Projets et fiches connexes			
Cohérence avec d'autres	Coordination entre les plans de contrôle interservices des MISEN et le plan interrégional de			
projets ou programmes	contrôle des pêches de la DIRM.			
proposés				
Fiche(s) complémentaire(s)	M1, M3, M4			
	Evaluation de la mise œuvre de la mesure			
Indicateurs de suivis	SP1: Nombre d'infractions constatées / nombre d'opérations de contrôle effectuées (par			
	année civile)			
Indicateurs de réalisation	SR2 : Nombre d'opérations de contrôle effectuées par année civile			
Missions des animateurs	Assurer la transmission des besoins en police et surveillance dans les AMP (sites marins et			
	mixtes) depuis les gestionnaires vers la DIRM* et la DREAL			
	* Dans l'attente du plan de contrôle des AMP			
	Estimation des moyens nécessaires			
	Animation : 5 j/an			

FICHE M6		DIFFUSER ET COMPLETER SI NECESSAIRE LES CHARTES NATURA 2000				
Priorité 2 3	Protection	restauration	Suivi	connaissance	Communication	Veille

Objecti Objecti		Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités. Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin
Type	de	Volontaire - Animation
1		

Description de la mesure	Cette mesure vise à faire connaître la charte, la faire signer par les usagers intéressés et la faire évoluer en fonction de la compréhension des problématiques environnementales et des					
	retours reçus sur la première version de cette charte.					
	Enjeux et objectifs					
Habitats et espèces concernés	Phoque veau-marin (1365); Phoque gris (1364); Marsouin commun (1351); Grand dauphin (1349); Grande alose (1102); Alose feinte (1103); Saumon atlantique (1106); Avifaune; Habitats					
Activités concernées	Toutes activités					
Résultats attendus	 Impliquer et sensibiliser les usagers (professionnels et de loisir) à la protection du patrimoine naturel marin Maintenir une dynamique d'échange et de collaboration avec les usagers Acquisition d'informations (captures accidentelles, échouages, observations remarquables) 					
Périmètre d'applications	ZSC / ZPS Baie de Seine occidentale					
Partenaires et acteurs						
Porteurs de projet potentiels	AAMP, CRPMEM, acteurs locaux (élus, professionnels, associatifs, usagers)					
Partenaires techniques / interlocuteurs	AAMP, CRPMEM, acteurs locaux (élus, professionnels, associatifs, usagers), DDTM					
	Projets et fiches connexes					
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	Programme de sciences participatives (fonds sous-marins autours des îles Saint-Marcouf; captures accidentelles, observations remarquables)					
Fiche(s) complémentaire(s)	Fiche M11: Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin Fiche M13: Communiquer sur les enjeux liés aux sites N2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin					
	Evaluation de la mise œuvre de la mesure					
Indicateurs de suivi	/					
Indicateurs de réalisation	SR6 : Nombre de chartes ratifiées					
	Estimation des moyens nécessaires					
Animation : 25 j/an						

I.C. OBJECTIF B: COORDONNER L'ANIMATION DES SITES AVEC LES AUTRES POLITIQUES MARITIMES, LES USAGES ET LES AUTRES GESTIONNAIRES

FICHE M7	PARTICI	PARTICIPER AUX POLITIQUES CONTRIBUANT AUX OBJECTIFS DES SITES NATURA 2000						
Priorité X Z 3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille		
Objectif B	bjectif B Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes, les usages et les autres gestionnaires							
Type de	Animation							
mesure								

mesure							
Description de la mesure	Il s'agit d'une mesure générale prévoyant que l'animation des sites se fasse en lien avec les autres politiques environnementales en mer, notamment celles listées ci-dessous. Concrètement il s'agit de s'assurer que l'élaboration et l'animation du DOCOB participent à la mise en place de ces différentes politiques dans la mesure où leurs objectifs convergent. Parallèlement l'animation du DOCOB permettra de s'assurer que ces politiques prennent suffisamment en compte les objectifs liés à Natura 2000 pour lesquels elles ont une compétence : • Autres sites Natura 2000 : nombreux objectifs communs avec les sites présents à proximité. • DCSMM : objectifs relatifs aux descripteurs suivants : - D1 : biodiversité conservée, - D4 : réseau trophique, - D6 : intégrité des fonds, - D8 : contaminants chimiques - D10 : déchets marins. • DCE - politique de l'eau (SDAGE, SAGE) : objectifs relatifs aux poissons migrateurs et aux habitats côtiers • Dispositions POLMAR du plan ORSEC : gestion des pollutions marines • PLAGEPOMI (plan de gestion des poissons migrateurs) • Mise en place de la stratégie de création de gestion des AMP • Stratégie d'intervention du Conservatoire du littoral sur le domaine public maritime						
	Strategie d'intervention du Conservatoire du littoral sur le domaine public maritime Enjeux et objectifs						
Habitats et espèces							
concernés	Tous habitats et espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux						
Activités concernées	Politiques publiques environnementales en mer						
Résultats attendus Assurer la complémentarité et la cohérence des politiques environnementales en mer							
Périmètre d'application ZSC / ZPS Baie de Seine occidentale							
	Partenaires et acteurs						
Porteur(s) de projet potentiel(s)	AAMP, Services de l'Etat						
Partenaires techniques/ interlocuteurs	AAMP, AESN, ONEMA, DREAL, DIRM, DDTM, Conservatoire du Littoral, gestionnaires des aires						
interlocuteurs marines protégées Projets et fiches connexes							
	- Coordination du Programme de Surveillance de la DCSMM						
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	 Mise en place du Programme de Mesures de la DCSMM DCE POLMAR PLAGEPOMI Etc. 						
Fiche(s) complémentaire(s)	Fiche M10: Améliorer la connaissance des zones fonctionnelles en mer, des espèces et des interactions avec les activités Fiche M12: Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces et habitats prioritaires						
	Evaluation de la mise œuvre de la mesure						
Indicateurs de suivi							
Indicateurs de réalisation	SR7 : Nombre d'actions de participation aux différentes politiques publiques environnementales						
	Estimation des moyens nécessaires						
	Inclus dans l'animation (5j/an)						

	GESTIONN	NAIRES A TRAVER	S LE DEVELOPPE		T D'ACTIONS EN	AVEC D'AUTRES COMMUN
Priorité 1 2 3	otection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille

Objectif B	Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes, les usages et les autres gestionnaires
Type de	Animation
mesure	

Les enjeux des sites Natura 2000 en mer dépassent généralement le périmètre d'un seul sit d'autant que la baie de Seine correspond à une entité biogéographique, une mesure pour donc, de manière générale, être répliquée assez facilement et l'expérience d'autr gestionnaires pour sa mise en œuvre ne sera que bénéfique. Cette mesure structurelle vise à favoriser les échanges entre les gestionnaires d'espac naturels qu'ils soient marins ou littoraux à travers la mutualisation des outils (suiv communication), des connaissances et le développement d'actions communes.						
	Enjeux et objectifs					
Habitats et espèces concernés	Tous habitats et espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux					
Activités concernées	Gestion d'espaces naturels					
Résultats attendus	 Impulser et maintenir une dynamique de collaboration entre gestionnaires Favoriser le transfert d'expérience entre les différents acteurs de gestion Obtenir des outils «clef en main» utilisables par tous les gestionnaires Harmoniser les démarches de mise en œuvre des différents Docobs (protocoles, suivis, chartes, etc.) 					
Périmètre d'application	Façade Manche Mer du Nord					
	Partenaires et acteurs					
Porteur(s) de projet potentiel(s)	AAMP					
Partenaires techniques / interlocuteurs	AAMP, ATEN, DREAL, RNF, gestionnaires d'espaces naturels, scientifiques					
	Projets et fiches connexes					
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	Document unique de gestion pour la côte nord-Cotentin, partenariat avec le Conservatoire du littoral vis-à-vis des mesures de gestion ; développement de l'Observatoire Patrimoine Naturel Littoral (RNF-AAMP)					
Fiche(s) complémentaire(s)	Fiche M3 : Créer une zone de quiétude à proximité des colonies d'oiseaux marins des îles St-Marcouf et des falaises du Bessin. Fiche M4 : Réduire l'effort de pêche au niveau des estuaires fréquentés par les aloses et les saumons.					
	Fiche M10: Améliorer la connaissance des habitats, des zones fonctionnelles en mer, des espèces à enjeux et des interactions avec les activités. Fiche M12: Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces et habitats prioritaires					
	Evaluation de la mise œuvre de la mesure					
Indicateurs de réalisation	SR8 : Nombre d'actions communes développées entre gestionnaires					
	Estimation des moyens nécessaires					
Inclus dans l'animation (5j/an)						

FICHE M9	REALISER UNE VEILLE SUR LES PROJETS ET USAGES, ET INFORMATION DES MAITRES D'OUVRAGES OU PORTEURS DE PROJETS SUR LES ZONES ET ESPECES D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE						
Priorité Protection Restauration Suivi Connaissance						Veille	

Objectif 2	Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes, les usages et les autres gestionnaires
Type de	Animation
mesure	

La démarche Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagements ou la réalisation Description de la d'activités humaines sur le site mais aussi les projets extérieurs au site mais pouvant l'impacter, sous réserve mesure qu'ils soient compatibles avec les enjeux de conservation des habitats et espèces ayant justifié la désignation du site. Certains de ces projets sont soumis à une évaluation d'incidence N2000 qui a pour but de vérifier cette compatibilité entre activités et objectifs de conservation. L'étude et l'analyse complète des dossiers est à la charge du service instructeur, le gestionnaire n'est donc pas systématiquement informé. C'est pourquoi il opère une veille de ces projets et au besoin, il peut participer à la sensibilisation des porteurs de projets ou maitres d'ouvrages aux objectifs de conservation du site. Cette mesure vise donc à réaliser une veille sur les projets ou évènements (sites d'immersion, extraction de granulats marins, énergies marines renouvelables, extensions d'infrastructures, évènements nautiques ou sportifs etc.), afin d'informer les porteurs de projets sur la sensibilité du patrimoine naturel marin. **Enjeux et objectifs** Habitats et espèces Tous habitats et espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux concernés Activités concernées Toute activité soumise à évaluation d'incidences N2000 - Eviter ou réduire l'impact des travaux, aménagements ou projets sur les espèces et habitats du site Résultats attendus - Faire évoluer le comportement des maîtres d'ouvrages et porteurs de projets vers une meilleure prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire Périmètre ZSC / ZPS Baie de Seine occidentale d'application Partenaires et acteurs Porteur(s) de projet AAMP potentiel(s) AAMP, DREAL, DIRM, DDTM/SML, Préfecture maritime **Partenaires** techniques / interlocuteurs Projets et fiches connexes Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés Fiche M13: Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers Fiche(s) complémentaire(s) acteurs dans la protection du milieu marin Evaluation de la mise œuvre de la mesure Indicateurs de - SR9 a : Nombre de sollicitations pour les dossiers d'évaluation d'incidences N2000 réalisation SR9 b : Nombre de travaux et manifestations réalisés sur le site Estimation des moyens nécessaires Inclus dans l'animation (5j/an)

I.D. OBJECTIF C: SUIVRE LES HABITATS ET LES ESPECES A ENJEU ET REPONDRE AUX ENJEUX DE CONNAISSANCES

FICHE M10	AMELIORER LA CONNAISSANCE DES HABITATS, DES ZONES FONCTIONNELLES EN MER, DES ESPECES ET DES INTERACTIONS AVEC LES ACTIVITES							
Priorité 1 2 3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille		

ſ	Obiectif C	Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissances
ŀ	Type de	Etudes complémentaires et suivis scientifiques - Animation
	mesure	

Description de la mesure

Il y a aujourd'hui un réel manque de connaissance sur les zones utilisées en mer par les oiseaux pélagiques, les cétacés et les poissons amphihalins ainsi que sur les interactions avec les activités humaines susceptibles d'impacter (de manière positive ou négative) ces espèces ou leurs habitats. Ces éléments sont un préalable indispensable à la mise en place de mesures de gestion visant les espèces au large.

Cette mesure vise donc à assurer le lien avec les programmes de recherche pour l'acquisition de connaissance et le développement d'indicateurs, outils d'aide à la gestion du site et à son évaluation. Cette action peut s'intégrer dans une stratégie d'acquisition de connaissances à l'échelle de la SRM Manche Mer du Nord.

Il s'agira de :

- veiller à l'intégration du site et des problématiques soulevées dans les programmes de surveillance (DCE, DCSMM) et de recherche sur les espèces et les habitats ayant un enjeu identifié sur le site.
- réinvestir localement les nouvelles connaissances pour la définition des enjeux de gestion et des indicateurs d'état de conservation et assurer un transfert de ces connaissances vers les acteurs.

1- Oiseaux et mammifères marins

L'acquisition de connaissance s'appuiera sur différents outils et/ou programmes :

A - Transects nautiques sur le site :

Un comptage (toutes espèces) par mois, sur les années n et n+5, pour identifier d'éventuelles zones de concentration de mammifères et d'oiseaux en mer, et explorer la faisabilité d'en déduire un indicateur de l'évolution de la capacité d'accueil des sites par un suivi des zones fonctionnelles en mer via ces transects nautiques (fréquence, saisonnalité, spatialisation ...). Dans la mesure du possible, cette opération pourrait être couplée avec celles prévues dans le cadre des suivis (aériens et nautiques) du Parc Eolien de Courseulles (cf. 1B ci-dessous).

B - Projets en collaboration avec les porteurs de projets :

Dans le cadre de l'implantation du parc éolien Offshore au large de Courseulles sur mer, différents suivis seront financés par Eoliennes Offshore du Calvados pour étudier les interactions entre ces espèces et les parcs éoliens en mer. Certains suivis permettront d'apporter également des éléments de connaissance sur le site :

- **Suivis télémétriques** de mouettes tridactyles des falaises du Bessin (2020) et de phoques veau-marin de la colonie de Beauguillot (15 jeunes 2017-2018-2024) :
 - Amélioration des connaissances sur les interactions entre le parc éolien et ces espèces à enjeux pour le site (phase de travaux et d'exploitation),
 - 2. Identification et localisation de leur utilisation du site (alimentation, repos...),
 - 3. Eude de la faisabilité d'utiliser ces données pour compléter la définition d'un indicateur de la capacité d'accueil des sites « baie de Seine occidental » (BSocc) pour ses espèces à enjeu, à travers l'évolution de la stratégie alimentaire de quelques espèces à enjeu.
- **Suivis aériens** (transects tous les 5 km sur l'ensemble de la baie de Seine, 2 fois par an en fin d'hiver et fin de printemps, de 2017 à 2021 + 2024) :
 - 1. Meilleure connaissance de la distribution, et de l'abondance relative des mammifères et des oiseaux en mer en période de migration prénuptiale/ reproduction,
 - Etude des interactions entre le parc éolien et des espèces à enjeux des sites BSocc (phase de travaux et d'exploitation),
 - 3. Etude de la faisabilité d'utiliser ces données pour compléter la définition d'un indicateur de la capacité d'accueil des sites BSocc pour ses espèces à enjeu (richesse spécifique, effectifs, mode d'occupation de l'espace).
- Transects nautiques : distribution et abondance des mammifères et des oiseaux en mer par période sur l'aire du parc éolien et aux alentours (à définir) (1/mois en 2017-2020-2021-2024)
 - 1. Meilleure connaissance de la distribution, et de l'abondance relative des mammifères et des oiseaux en mer en période de migration prénuptiale/ reproduction,
 - Etude des interactions entre le parc éolien et des espèces à enjeux des sites BSocc (phase de travaux et d'exploitation),

- 3. Etude de la faisabilité d'utiliser ces données pour compléter la définition d'un indicateur de la capacité d'accueil des sites BSocc pour ses espèces à enjeu (richesse spécifique, effectifs, mode d'occupation de l'espace).
- Suivis acoustiques (hydrophone + CPODS): campagnes d'écoute de 15 j en continu à deux périodes différentes: 1 dans le parc + 1 dans un site N2000 voisin à définir. (1 suivi avant la phase de construction, 1 suivi durant la phase de construction et la phase de démantèlement, 1 suivi post-construction afin d'évaluer les effets de la construction et de l'exploitation et de confirmer le retour des mammifères marins durant la phase d'exploitation):
 - 1. Meilleure connaissance de l'abondance relative des cétacés,
 - 2. Etude des interactions entre le parc éolien et des espèces à enjeux (Grand dauphin, marsouin commun) des sites BSocc (phase de travaux et d'exploitation),
 - Etude de la faisabilité d'utiliser ces données pour compléter la définition d'un indicateur de la capacité d'accueil des sites BSocc pour ses espèces à enjeu (richesse spécifique, effectifs, mode d'occupation de l'espace).

C - Projets à construire :

- -Suivis télémétriques (Années n et n+5) des cormorans huppés des îles Saint Marcouf : identification du rayon de déplacement et faisabilité d'en déduire un indicateur de l'évolution de leur stratégie alimentaire en lien avec la gestion du site.
- -Etude du régime alimentaire et de la qualité des conditions de reproduction du cormoran huppé (Années n et n+5) : collecte de pelotes de rejection et mesures biométriques d'un échantillon de poussins, à Saint Marcouf) et faisabilité d'en déduire un indicateur de la qualité des conditions de reproduction en lien avec la gestion du site.

2- Les poissons amphibalins d'intérêt communautaire

En l'état des connaissances scientifiques sur les espèces, il apparaît prématuré de proposer un programme local sur les poissons migrateurs en mer.

A minima, le travail avec les usagers pour la déclaration des observations et des captures de poissons migrateurs sera maintenu (Mesure M11) et l'AAMP intégrera le site Natura 2000 aux éventuels programmes de connaissances sur ces espèces en mer à venir (Mesure M7).

3- Les habitats et les zones fonctionnelles des espèces

Les habitats présents sur le site supportent un certain nombre de fonctionnalités écologiques et présentent un état de conservation encore difficile à évaluer dans l'état actuel des connaissances. Le développement d'indicateurs de l'état de conservation et des fonctionnalités est pourtant essentiel pour la mise en œuvre du tableau de bord des sites N2000 et pour évaluer les besoins en mesures de gestion et mesurer leur efficacité.

Tout d'abord, les connaissances sur les habitats de substrats meubles ou rocheux seront améliorées en contribuant aux études et en suivant les travaux ou projets menés sur cette thématique. Cette contribution se traduit notamment par le suivi ou l'implication de la structure animatrice dans les projets comme :

- Le programme de Surveillance de la DCSMM sur les programmes thématiques Habitat benthique et intégrité des fonds : développement méthodologique et d'indicateurs ;
- La mise en place du programme de mesures de la DCSMM avec notamment la gestion des sites Natura 2000 en mer et l'identification des zones fonctionnelles halieutiques et leur sensibilité aux activités anthropiques ;
- INDICLAP, projet visant à analyser les caractéristiques des peuplements benthiques sur des sables plus ou moins envasés en lien avec l'activité d'immersion de sédiments en Baie de Seine, et qui doit permettre la détermination d'indicateurs de pression physique pour les fonds meubles ;
- Les travaux du MNHN sur la sensibilité générique d'habitats marins et ayant pour objectif l'obtention d'une matrice croisée résilience / résistance de ces derniers.

Les suivis des habitats de la zone témoin et de la bande côtière (sables moyens et sables envasés) en lien avec la mesure 1, permettront un retour d'expérience sur l'évolution des caractéristiques biosédimentaires des fonds meubles et de leurs fonctionnalités en lien avec la réduction des pressions physiques engendrées par les arts traînants.

Il s'agira également de coordonner la connaissance des zones fonctionnelles des espèces (zones d'alimentation et de repos des oiseaux, des mammifères marins, des poissons amphihalins) à celle des espèces sur le site (liens avec les transects nautiques, aériens, et la télémétrie). Ainsi on pourra coordonner le suivi d'espèces à enjeux à celui de leurs habitats fonctionnels (utilisation de suivis halieutiques, ...) pour mieux connaître les relations trophiques qui les lient et adapter par la suite la gestion du site. Une vigilance sera donc maintenue pour mettre en place des actions coordonnées ou pour bénéficier de la meilleure connaissance et utiliser les données acquises au travers d'autres programmes (DCE, DCSMM, suivis réglementaires, ...), afin d'améliorer la connaissance sur les habitats, les habitats fonctionnels et éventuellement identifier les interactions avec les activités humaines (extraction d'espèces par la pêche par exemple dans le cadre de zones d'alimentation d'espèces).

La pression de pêche exercée sur le site, sur les zones d'alimentation qui pourraient être identifiées, pourrait être suivie en lien avec les suivis des espèces.

	Enjeux et objectifs						
Habitats et espèces concernés	Tous habitats et espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux						
Activités G concernées	Gestion d'espaces naturels						
Résultats attendus -	 Améliorer les connaissances des zones fonctionnelles des espèces à enjeux sur le site Améliorer les connaissances sur les interactions des zones fonctionnelles et des espèces avec les pressions présentes sur le site Disposer d'indicateurs de suivi pour évaluer la dynamique et l'état de conservation des habitats 1110-1 et 1110-2 Disposer d'indicateurs de suivi pour évaluer la dynamique et l'état de conservation des espèces d'oiseaux et de mammifères marins à enjeu fort Disposer d'indicateurs pour évaluer les effets et la pertinence des mesures de gestion Disposer de connaissances suffisantes pour proposer et mettre en œuvre les mesures de gestion ZSC / ZPS Baie de Seine occidentale 						
d'application							
_	Partenaires et acteurs						
projet potentiel(s)	AAMP						
Partenaires C techniques /interlocuteurs	ONG, Universités, experts et scientifiques						
Projets et fiches connexes							
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	 Campagnes halieutiques d'Ifremer / CEFAS Suivis réglementaires du Parc éolien offshore de Courseulles Projets IMPECAPE et INDICLAP de l'AAMP Suivis et études des amphihalins dans le cadre du PLAGEPOMI Programmes de surveillance et de mesures de la DCSMM Wetland international 						
	 Enquête oiseaux marins nicheurs national Projet d'observatoire prédateurs supérieurs en Manche Mer du Nord Projet Life intégré Habitats Etc. 						
Fiche(s) c complémentaire(s) F f f f F	Fiche M1: Arrêter progressivement le chalutage de fond dans la bande côtière, limiter les zones de drague à coquille Saint-Jacques et expérimenter l'effet de l'arrêt des arts traînants sur les habitats de la zone témoin Fiche M2: Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire Fiche M3: Créer une zone de quiétude à proximité des colonies d'oiseaux marins des îles St-Marcouf et des falaises du Bessin Fiche M4: Réduire l'effort de pêche au niveau des estuaires fréquentés par les aloses et les saumons Fiche M11: Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin Fiche M13: Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin						
	Evaluation de la mise œuvre de la mesure						
(état des - connaissances) -	 SEC01 : Niveau de connaissances acquises sur le site SEC02 : Nombre de protocoles de suivis élaborés SEC03 : Nombre d'indicateurs développé 						
	SR10 : Nombre d'actions de connaissance mises en œuvre sur le site et/ou de manière couplée avec d'autres suivis						
	Estimation des moyens nécessaires						
	Animation : 20j/an						

FICHE M11	PRON	OUVOIR LES SCI	ENCES PARTIC	IPATIVES AUPRES [DES USAGERS DU MILIE	J MARIN		
Priorité	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille		
1 2 3	Trotection	nestadiation	Suivi	Communication	Communication	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Objectif 3	Suivre les hab	itats et les espèc	es à enjeu et r	épondre aux enjeu	x de connaissances			
Type de mesure	Animation – S	uivi -Sensibilisatio	on					
Description de la mesure Le développement des sciences participatives répond à plusieurs objectifs : Associer les usagers et valoriser leurs connaissances et leurs observations, Sensibiliser et améliorer les connaissances du grand public, Sensibiliser et impliquer les usagers à la préservation des milieux naturels et des espèces, Combler certains manques d'informations et de suivis sur la biodiversité sous-marine, Répondre au manque de moyens disponibles pour l'étude du milieu marin.								
	Cette mesure sentinelles) à t des différentes	Cette mesure vise à soutenir les initiatives existantes de sciences participatives (autrement appelées réseaux sentinelles) à travers notamment le dispositif vigie-mer qui a pour objectif de permettre la structuration en réseau des différentes initiatives de sciences participatives déjà existantes en milieu marin. Cette mesure permet de collaborer à la mise en place de ce réseau en se positionnant comme un relais et en proposant aux usagers de						
	sciences partici	patives. Deux axes	majeurs pourroi	nt ainsi être développ		collectés grâce aux		
	1. Poursuivre et structurer les démarches volontaires sur les habitats Suivis participatifs sur les forêts de laminaires. Mise en place de protocoles type Heima pour faire suite à la mission d'étude des habitats naturels marins des zones tidales et subtidales des îles St-Marcouf (Plongeurs Naturalistes de Normandie, 2012).							
	2. Sensibiliser les usagers à la déclaration des observations et des captures accidentelles d'espèces A la demande des pêcheurs professionnels un carnet d'identification et de renseignement des observations et des captures accidentelles de mammifères, de poissons migrateurs et de tortues a été distribué au cours des groupes de travail. Il est disponible à cette adresse : http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/participer-a-la-vie-des-sites/devenez-observateur-du-patrimoine-naturel Aucun retour n'a été enregistré pour le moment. Il serait donc nécessaire de faire un bilan de cette opération et de lever les barrières identifiées. A noter que depuis un arrêté du 1er juillet 2011 les pêcheurs professionnels ont l'obligation réglementaire de signaler toute prise accidentelle de mammifères auprès de l'observatoire Pelagis (R.436-45, 64 et 65 du code de l'environnement).							
	T environmenten	<i>c</i> /.	Enjeux et o	bjectifs				
Habitats et espèces concernés		•			864) - Marsouin commu aumon atlantique (1106)	ın (1351) - Grande		
Activités	Toutes activités			00 = 2.0 0 0 //				
concernées	- Impliquer et	sensibiliser les usa	igers du site au	x enjeux et objectifs	s du site Natura 2000 et	à la protection du		
- Impliquer et sensibiliser les usagers du site aux enjeux et objectifs du site Natura 2000 et à patrimoine naturel - Partager la connaissance sur les habitats et espèces du site, et la valoriser dans le cadre de la gesti - Maintenir une dynamique d'échange et de collaboration avec les usagers - Promouvoir et contribuer aux réseaux nationaux d'observation du patrimoine naturel, dévelo sentinelles existants et soutenir la mise en place du dispositif Vigie-Mer								
Périmètre	ZSC / ZPS Baie o	de Seine occidentale	9					
d'application			Partenaires e	t acteurs				
Porteur(s) de projet potentiel(s)	AAMP, CRPME	M, gestionnaires d'ε						
Partenaires techniques / interlocuteurs	ONG, Universite	és, MNHN, Fédérati	ons sportives					
	_		Projets et fiche					
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	CNPMEM, CRM Ce carnet donn Un projet colla ces programm Clicnat-Faune-N	M, CRPMEM, GECC e les contacts des d boratif 65 millions es nationaux (OBS	, GMN, MNHN), lifférentes struct d'observateurs , -MAM, RNE, B liqués en annex	l'ensemble des donn tures concernées. / dispositif Vigie-Mer IOOBS, BIOLIT, Fish-	concernés (APECS, Aquariu ées collectées leur sera con est en phase d'élaboration Watch-Forum) et du pr ions de sciences participat	mmuniqué. n. Les contacts de rogramme régional		

	Fiche M4 : Réduire l'effort de pêche au niveau des estuaires fréquentés par les aloses et les saumons							
Fiche(s)	Fiche M6: Diffuser et compléter si nécessaire les chartes NATURA 2000							
complémentaire(s) Fiche M9: Réaliser une veille sur les projets et usages, et information des maitres d'ouvrages ou porteur projets sur les zones et espèces sensibles								
Fiche M10: Améliorer la connaissance des habitats, des zones fonctionnelles en mer, des espèces à enjeux interactions avec les activités								
	Fiche M13 : Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs							
	dans la protection du milieu marin							
	Evaluation de la mise œuvre de la mesure							
Indicateurs de SECo4 : Nombre de données recueillies par les sciences participatives								
	SECo5 : Nombre d'espèces renseignées par les sciences participatives							
suivis	SECo6 : Nombre de retours de carnets d'observations							
Indicateurs de	SR11a: Nombre d'opérations d'information sur les programmes de sciences participatives							
réalisation SR11b : Nombre de structures prenant part aux observations de sciences participatives								
Estimation des moyens nécessaires								
Animation : 5 j/an								

FICHE M12	ETABLIR ET RENSEIGNER LES INDICATEURS DU TABLEAU DE BORD DES SITES POUR LES ESPECES ET HABITATS PRIORITAIRES							
Priorité 1 2 3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille		
Objectif 3 Suivre les habitats et les espèces à enieu et répondre aux enieux de connaissances								

Objectif 3	Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissances
Type de	Mission d'animation dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats
mesure	d'intérêt communautaire (Article R414-11 item 6)

Description de la mesure

Des travaux menés au niveau de l'Agence des Aires Marines Protégées ont permis de construire un tableau de bord permettant de suivre l'état de conservation des espèces et habitats à enjeu au regard des objectifs de gestion identifiés.

L'objectif est multiple : établir des termes communs et identifier des niveaux d'exigence et des critères pour les indicateurs de résultats.

C'est un outil d'évaluation et de pilotage pour la gestion d'une Aire Marine Protégée (AMP) ; il intègre deux niveaux :

- Une échelle locale, afin d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion de chaque AMP et d'aider les gestionnaires à gérer de façon adaptée leur site ;
- Une échelle nationale ou régionale (SRM : DCSMM, Régions biogéographiques ...), pour évaluer la pertinence du réseau d'AMP, pour synthétiser les résultats obtenus par le réseau, et pour replacer les évolutions observées sur le site à une plus large échelle.

I. Etablir ou finaliser la définition des indicateurs du tableau de bord

Pour certains enjeux, des indicateurs ont pu être définis pendant l'élaboration du DOCOB. Ces derniers répondent à différentes questions :

- Quel est l'état de conservation des espèces et habitats prioritaires ?
- Quelle efficacité ont les mesures de gestion ? (ex : effet des zones de non prélèvement)
- Quelles réponses aux enjeux de connaissance identifiés ? (Ex : connaissances des zones fonctionnelles des espèces en mer, des sources de pression...)

Pour d'autres enjeux, ce travail doit être finalisé en lien avec les réflexions nationales sur le sujet (état de conservation de certains habitats et espèces).

II. Renseigner le tableau de bord

Pour les enjeux disposant d'indicateurs, ces derniers devront être renseignés au moins une fois au cours de l'animation du DOCOB (6 ans).

Différents suivis seront menés afin de renseigner les différents indicateurs identifiés et ainsi d'évaluer le niveau de conservation des enjeux des sites Baie de Seine occidentale puis d'ajuster si nécessaire les mesures de gestion.

II.1 Suivi des populations (indicateurs d'état)

❖ Mammifères marins, oiseaux marins et côtiers :

- 1. Dans le cadre de l'implantation du parc éolien Offshore au large de Courseulles sur mer, les différents suivis financés par Eoliennes Offshore du Calvados pour étudier les interactions du parc avec les espèces. Les données permettront également dans la mesure du possible et suite aux études de faisabilité (cf. M10) de renseigner certains indicateurs et ainsi d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs:
 - ✓ Suivis acoustiques de la présence de cétacés (SEC1) par hydrophone et CPODS : campagnes d'écoute de 15 j en continu à deux périodes différentes : 1 dans le parc + 1 dans un site N2000 voisin à définir. (1 suivi avant la phase de construction, 1 suivi durant la phase de construction et la phase de démantèlement, 1 suivi post-construction afin d'évaluer les effets de la construction et de l'exploitation et de confirmer le retour des mammifères marins durant la phase d'exploitation)
 - Suivis télémétriques des phoques veau-marin (SEP1): suivre le degré d'utilisation du site Baie de Seine occidentale par la colonie de Beauguillot.
 - ✓ Suivis télémétriques des mouettes tridactyles (SEO5) des Falaises du Bessin pour suivre le degré d'utilisation du site Baie de Seine occidentale par la colonie.
 - ✓ Suivis aériens de la distribution, de l'abondance et des périodes de fréquentation des mammifères et d'oiseaux en mer (SEOM4A) : transects tous les 5 km en Baie de Seine, 2 fois par an (fin d'hiver et fin de printemps) de 2017 à 2021 + 2024.
 - ✓ Suivis nautiques (SEOM6): transects en mer : distribution et abondance relative (1/mois) sur aire du parc et alentours (2017-2020-2021-2024)

2. Dans le cadre de la DCSMM :

- ✓ Suivis aériens (SEOM4B, SCANS été 2016, et SAMM Manche/Atlantique hiver et été 2022) pour suivre les zones de concentration de mammifères et d'oiseaux en mer. SAMM est pour l'instant réalisé à l'échelle nationale tous les 6 ans.
- ✓ Suivi des échouages de mammifères marins (SERNE) : réseau national d'échouage (RNE)
- ✓ Suivis depuis la côte (oiseaux marins) (SEO9)

- 3. Dans le cadre de l'observatoire des oiseaux marins de Manche Mer du Nord :
 - ✓ Quantification de la présence des macro-déchets dans les nids (SP5): cormoran huppé et grand cormoran (Saint Marcouf)
 - Enquêtes EcoQO (SEO11: oiseaux échoués, guillemots de Troïl/hydrocarbures, fulmars boréaux /macrodéchets), pour suivre la mortalité hivernale des oiseaux marins (causes, effectifs) et l'incidence des hydrocarbures et des macros déchets sur deux espèces marines (guillemot de Troïl et fulmar boréal) Cette enquête est également en lien avec la DCSMM.
 - ✓ Suivis depuis la côte (SEO10 : mammifères marins, observateurs bénévoles)
 - Suivi du taux de production en jeunes et effectifs en période de reproduction (SEO3 : Grand cormoran, cormoran huppé, laridés)
 - ✓ Transects nautiques (SEOM6): un comptage (toutes espèces) par mois en année n et n+5, Cette enquête est également en lien avec la DCSMM.
 - ✓ Suivi télémétrique de Cormorans huppés (SEO5 en projet)
 - ✓ Suivi du régime alimentaire du Cormoran huppé (SEO7 en projet)
 - ✓ Suivi de l'état corporel des jeunes (SEO8 Cormoran huppé en projet)
- 4. Dans le cadre des suivis de la RNN Beauguillot :
 - ✓ Evolution de la colonie de phoques veaux-marins de Beauguillot (SEP2 : A = effectifs (abondance relative par des recensements aériens mensuels sur les reposoirs terrestres à PM et BM) ; B = taux de reproduction (par nombre de couples mère/jeune, recensements aériens annuels)
 - ✓ Suivi du régime alimentaire des phoques veaux-marins par analyse des fèces(SEP3), (RNN Beauguillot et université de la Rochelle)

Amphihalins d'intérêt communautaire

- ✓ Suivi annuel des captures en mer et en estuaire (SECo7): à mettre en place pendant l'animation au travers des déclarations de la pêche professionnelle (fiches de pêche, log books), de la pêche récréative (fiches de déclaration aux filets fixes), de carnets de pêche ou d'observations, de la charte ;
- ✓ Suivi des effectifs d'amphihalins (SEA1) au niveau de la station de contrôle de la Claye sur Vire : extraction des comptages annuels au niveau de la passe à poissons pour évaluer l'abondance et l'état des populations d'amphihalins ayant transité sur le site. Ces effectifs traduisent l'effectivité de la connectivité terre/mer et donc l'efficacité des mesures de gestion prises en mer comme en milieu fluvial ;
- ✓ Suivi de l'indice d'abondance de juvéniles de saumon suivi par la FDPMA 50/ONEMA (SEA2)
- ✓ Suivi des observations d'amphihalins (SEA3) sur le site au travers des différents programmes scientifiques (OBSMER, suivis environnementaux de projets ...) ou de surveillance / contrôle (DCSMM, DCE).

II.2 Suivi des habitats (indicateurs d'état):

Le programme CARTHAM a permis d'établir la cartographie des habitats sur le site et d'évaluer leur état de conservation (selon le niveau de connaissance disponible).

Un suivi des habitats d'intérêt communautaire sera effectué afin de pouvoir évaluer plus précisément l'état de conservation ainsi que l'évolution des habitats au cours de l'animation du Docob et en lien avec les mesures de gestion mises en place. Il permettra également de déterminer de manière plus fine l'impact des activités socio-économiques sur l'état de conservation des biocénoses et les fonctionnalités qu'elles supportent.

Les différents suivis prévus concernent donc :

- Le suivi des habitats de la zone témoin et dans la bande côtière (sables moyens et sables envasés) en lien avec la mesure 1 (SEH2): Evolution des caractéristiques biosédimentaires des habitats et de leurs fonctionnalités en lien avec la restriction des arts traînants (M1)
- Le suivi régulier de l'état de conservation des habitats au travers des réseaux de surveillance en place (DCE, DCSMM), de campagnes de recherche ou de suivis environnementaux de projets, ...
- Le suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire sur le site 6 ans après le début de l'animation (SEH1); l'état de conservation initial pourra être réévalué a posteriori si des indicateurs renseignant l'état de conservation sont développés.

II.3 Suivi des pressions (indicateurs de pressions)

Se reporter aux parties « Evaluation de la mise en œuvre de la mesure », onglet « Indicateur de pression » des fiches M1, M2, M3 et M4.

Enjeux et objectifs					
Habitats et espèces concernés	Tous habitats et espèces d'intérêt communautaire ou à enjeu				
Activités concernées	Gestion d'espaces naturels				
Résultats attendus	 Compléter le tableau de bord à partir d'indicateurs produits dans le cadre des suivis Natura 2000, de l'application d'autres politiques publiques (DCE, DCSMM), de suivis réglementaires ou de programmes de recherche Renseigner les indicateurs du tableau de bord à partir de la meilleure connaissance disponible 				
Périmètre d'application	ZSC / ZPS Baie de Seine occidentale				

Partenaires et acteurs								
Porteur(s) de	AAMP, CRPMEM							
projet potentiel(s								
Partenaires	AAMP, CRPMEM, gestionnaires des aires marines protégées, scientifiques							
techniques /								
interlocuteurs								
	Projets et fiches connexes							
	Le suivi des habitats et des espèces est construit dans la mesure du possible en complément des réseaux de suivi							
Cohérence avec								
d'autres projets o	u - Suivis REBENT-DCE réalisés sur les estrans rocheux (Tatihou et Grandcamp) et sur les fonds meubles.							
programmes	- Suivis réalisés dans le cadre de l'observatoire oiseaux marins et côtiers de la sous région marine et de							
proposés	l'observatoire des ZPS de la DREAL.							
	- Acquisition de connaissance et suivis réalisés dans le cadre du projet de Life intégré Habitats (état projet)							
	- Suivis nationaux sur les oiseaux et les mammifères marins réalisés dans le cadre de PACOMM tous les six							
	ans.							
	- Suivi DCE poissons dans les masses d'eau de transition réalisé deux fois par an par l'Agence de l'Eau Seine							
	Normandie en baie des Veys (2010-2015).							
	- Réseau national de suivi des échouages de mammifères marins.							
	- Suivi des gisements mouliers (CRPMEM/IFREMER) : Prospections annuelles sur les gisements de moules							
	pour évaluer l'état de la ressource.							
	- Suivis du Programme de surveillance DCSMM en cours de construction : Programmes Habitats benthiques							
	et intégrité des fonds, Oiseaux, Mammifères marins et tortues							
	- Développement des suivis partagés de l'Observatoire du Patrimoine Naturel Littoral de RNF : volets habitats, limicoles côtiers et nourriceries							
	- Suivis réalisés par EOC dans le cadre du parc éolien de Courseulles sur mer.							
	- PLAGEPOMI							
	Fiche M1: Arrêter progressivement le chalutage de fond dans la bande côtière, limiter les zones de drague à							
Fiche(s)	coquille Saint-Jacques et expérimenter l'effet de l'arrêt des arts traînants sur les habitats de la zone témoin							
complémentaire(s								
	communautaire							
	Fiche M3: Créer une zone de quiétude à proximité des colonies d'oiseaux marins des îles St Marcouf et des							
	falaises du Bessin							
	Fiche M4: Réduire l'effort de pêche au niveau des estuaires fréquentés par les aloses et les saumons							
	Fiche M7: Participer aux politiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000							
	Fiche M10: Améliorer la connaissance des habitats, des zones fonctionnelles en mer, des espèces à enjeux et							
	des interactions avec les activités							
Fiche M11 : Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin								
Evaluation de la mise œuvre de la mesure								
Indicateurs de	SR5 : Nombre de suivis mis en place ou utilisés pour les besoins du tableau de bord							
réalisation	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·							
	Estimation des moyens nécessaires							
Animation : 20j/an								
Animation . 20j/dil								

I.E. OBJECTIF D: SOUTENIR LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION FAVORABLES AU PATRIMOINE NATUREL MARIN

FICHE M13	COMMUNIQUER SUR LES ENJEUX LIES AUX SITES NATURA 2000 ET VALORISER L'IMPLICATION DES DIVERS ACTEURS DANS LA PROTECTION DU MILIEU MARIN								
Priorité									
1 2 3	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille			
Objectif D	Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin								
Type de	Sensibilisation – Animation								
mesure									
	L'objectif de ce	tte mesure est de se	nsibiliser les ac	teurs des sites pour l	es inciter à une meilleure	prise en compte			
Description de	-			•	ura 2000. Cette mesure				
la mesure					ainsi que l'information su	ır les mesures de			
	gestion propres au site Natura 2000 et la mise en place de la charte Natura 2000.								
	Des opérations de communication sont à prévoir notamment au niveau des ports et des zones de mise à l'eau. Dans un premier temps une sensibilisation sur les mesures mises en place sera nécessaire (plaquette de communication / prospectus / animation site web). La pose de panneaux, notamment autour de Saint-Vaast-la-Hougue et de la Baie des Veys, permettra d'informer les usagers sur la règlementation, les bonnes pratiques, la démarche Natura 2000 etc. Le site Natura 2000 veillera également à soutenir et à s'intégrer à quelques animations phares et démarches citoyennes permettant de fédérer et sensibiliser un grand nombre d'acteurs, en mettant à leur disposition un appui technique pour leur stratégie de sensibilisation et également des outils de communication Natura 2000. La pratique a prouvé que, de manière générale, les porteurs de projets (principalement les petites structures ou associatifs) ont du mal à trouver les informations nécessaires aux renseignements de leur évaluation d'incidence Natura 2000. Cette mesure vise à indiquer clairement sur le site internet (http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/comprendre-natura-2000-en-mer/evaluations-des-incidences) toutes les informations nécessaires à la réalisation d'une évaluation d'incidence Natura 2000. Cette mesure permettra in fine d'optimiser le temps d'animation du gestionnaire et de bénéficier d'un support sur lequel diriger les porteurs de projets pour les questions les plus courantes. La section sera construite de manière coordonnée avec								
		éveloppée par l'AAM			vices de l'état ; elle pou				
			Enjeux et obj						
Habitats et									
espèces	Tous habitats e	Tous habitats et espèces d'intérêt communautaire ou à enjeux							
concernés Activités	Toutes activités	:							
concernées	Toutes delivites	,							
Résultats		•	nnes pratiques	qui permettent de p	réserver les habitats et o	espèces d'intérêt			
attendus	communautaire		eurs et usagers	des enieux et obiect	ifs du site Natura 2000				
				pation à la démarche					
					s espèces et habitats du s				
				es et porteurs de pro	ojets pour une meilleure	prise en compte			
D (of one) to one		espèces d'intérêt co							
Périmètre d'application	ZSC / ZPS Baie o	de Seine occidentale							
			Partenaires et	acteurs					
Porteur(s) de	AAMP, CRPME	M							
projet									
potentiel(s) Partenaires	AAMP, CRPME	M. DREAL DOTM GA	estionnaires des	autres sites. Associa	tions. Structures professi	onnelles			
techniques/ Interlocuteurs	AAMP, CRPMEM, DREAL, DDTM, Gestionnaires des autres sites, Associations, Structures professionnelles								

Projets et fiches connexes					
Cohérence avec	1				
d'autres projets ou					
programmes					
proposés					
Fiche(s)	Fiche M6: Diffuser et compléter si nécessaire les chartes Natura 2000				
complémentaire(s)	Fiche M11 : Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin				
	Evaluation de la mise œuvre de la mesure				
Indicateurs de réalisation	 SR6: Nombre de chartes signées SR13 a: Nombre de réunions ou de manifestations auxquelles les animateurs participent SR13b: Création sur le site Internet reseau-manchemerdunord.n2000.fr d'une section à l'attention des porteurs de projets soumis à évaluation d'incidence N2000 SR13c: Nombre d'opérations de communication menées SR13d: Nombre de supports édités et distribués (documents ; panneaux) SR13e: Nombre de rencontres avec les acteurs 				
	Estimation des moyens nécessaires				
	Animation : 5j/an				

<u>Tableau VII : Récapitulatif des mesures actées</u> (d'après le tableau 13 du DOCOB synthétique de l'ATEN simplifié)

Objectifs	Intitulé de la mesure	Enjeux ciblés	Autres enjeux	Priorité	Type de mesure	Activités concernées	Maître d'ouvrage potentiel	Coût prévisionnel
A. Dádrina las	M1 : Arrêter progressivement le chalutage de fond dans la bande côtière, limiter les zones de drague à coquille Saint-Jacques et expérimenter l'effet de l'arrêt des arts traînants sur les habitats de la zone témoin	Fonds meubles	Récifs	1	Réglementaire	Pêche pro.	Etat	Balisage pour la création de la zone témoin Selon actions menées (arrêt progressif chalut à seiche) 5j/an
A : Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites	M2 : Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire	Tous	-	2	Volontaire / Réglementaire	Toutes	Etat / CRPMEM	Selon actions menées (5j/an/par action)
sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités.	M3 : Créer une zone de quiétude à proximité des colonies d'oiseaux marins des îles St Marcouf et des falaises du Bessin	Avifaune	Habitats phoques	1	Réglementaire	Toutes	Etat	Balisage + accompagnement entreprises (5j/an)
	M4 : Réduire l'effort de pêche au niveau des estuaires fréquentés par les aloses et les saumons	Poissons migrateurs			Réglementaire	Pêche	Etat	Balisage 5j/an
	M5 : Intégrer les mesures réglementaires proposées au plan interservices de la police de l'eau et de la nature et des pêches	Tous	-	1	Réglementaire	Toutes	AAMP / Etat	Animation (5j/an)
	M6 : Diffuser et compléter si nécessaire les chartes Natura 2000	Tous	-	3	Volontaire	Toutes	AAMP	Animation (25j/an)
B : Coordonner	M7 : Participer aux politiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000	Tous	-	3	/	Toutes	AAMP	Animation (5j/an)
sites avec les autres politiques maritimes, les usages et les autres	M8 : Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires à travers le développement d'outils et d'action en commun	Tous	-	3	/	Toutes	AAMP	Animation (5j/an)
gestionnaires	M9 : Réaliser une veille sur les projets et usages, et information des maîtres d'ouvrages ou porteurs de projets sur les zones et espèces d'intérêt communautaire	Tous	-	3	/	Toutes	AAMP	Animation (5j/an)
C : Suivre les habitats et les	M10 : Améliorer la connaissance des habitats, des zones fonctionnelles en mer des espèces à enjeux et des interactions avec les activités	Espèces, habitats	1	1		/	AAMP	A chiffrer Animation (20j/an)
espèces à enjeu et répondre aux enjeux de	M11 : Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin	Tous	-	2	volontaire	Toutes	AAMP / CRPMEM	Animation (5j/an)
connaissance	M12 : Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces et habitats prioritaires	Tous	-	1		/	AAMP	Animation (20j/an)
D: Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin	M13 : Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin	Tous	-	2		Toutes	AAMP / CRPMEM	Animation (5j/an)

ANNEXE: CARTES

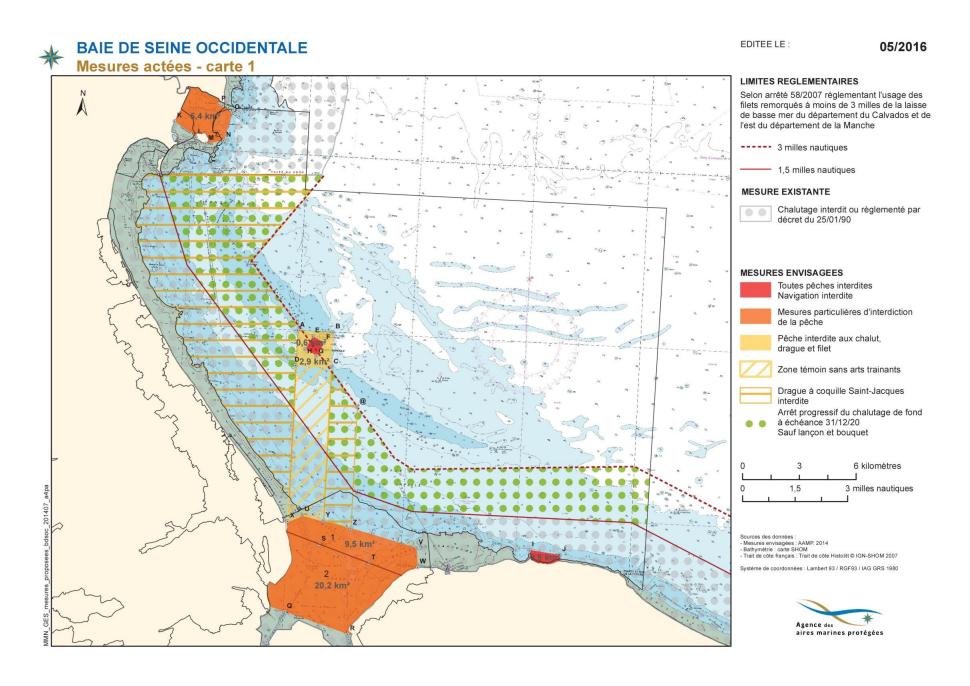
Carte 1 : Répartition géographique des mesures de gestion de la pêche et de la navigation en baie de Seine occidentale

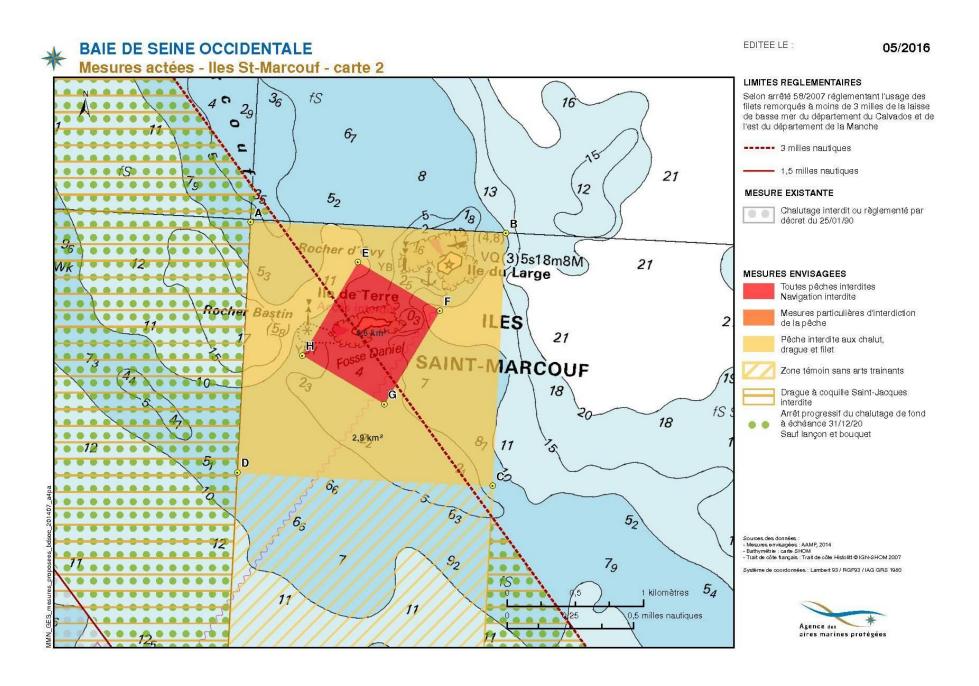
Carte 2: Mesures actées – lles Saint-Marcouf

Carte 3: Mesures actées – Pointe du Hoc (Falaise du Bessin occidental)

Carte 4: Mesures actées – Baie des Veys (Marais du Cotentin et du Bessin)

Carte 5 : Mesures actées – Zone de Tatihou (Tatihou- Saint-Vaast-la-Hougue)





05/2016

EDITEE LE :

Mesures actées - Pointe du Hoc (Falaise du Bessin Occidental) - carte 3 LIMITES REGLEMENTAIRES Selon arrêté 58/2007 réglementant l'usage des filets remorqués à moins de 3 milles de la laisse .S G M de basse mer du département du Calvados et de l'est du département de la Manche ---- 3 milles nautiques 1,5 milles nautiques MESURE EXISTANTE Chalutage interdit par décret du 25/01/1990 MESURES ENVISAGEES Toutes pêches interdites Navigation interdite Mesures particulières d'interdiction de la pêche Pêche interdite aux chalut, drague et filet Zone témoin sans arts trainants 68 R Drague à coquille Saint-Jacques Arrêt progressif du chalutage de fond à échéance 31/12/2020 Sources des données :
- Mesures envisagées : AAMP, 2014
- Bathymétrie : carte SHOM
- Trait de côte français : Trait de côte Histolitt © IGN-SHOM 2007 Ancien moulin 1 kilomètres 0,5 milles naut . 41 0,25 Sp(63) Saint-Pierreaires marines protégées

BAIE DE SEINE OCCIDENTALE

